

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION



**OFFICE DE PARIS**

15 rue Drouot
75009 PARIS

OFFICE DU VAL-DE-MARNE

23 rue Marceau
94130 NOGENT SUR MARNE

OFFICE DE SEINE-SAINT-DENIS

Avenue Jules Rimet – Porte E du Stade de France
93210 SAINT DENIS

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE DIX-HUIT MAI

A LA REQUETE DE :

BNP PARIBAS, société anonyme dont le siège est 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le numéro B 662 042 449, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat plaidant la **SELARL PUGET LEOPOLD-COUTURIER**, Avocats au Barreau de Paris, et pour Avocat postulant, **Maître Serge TACNET**, Avocat au Barreau du Val-de-Marne, lequel est constitué et occupe pour la requérante sur les poursuites de saisies immobilières et chez lequel domicile est élu.

Laquelle m'expose :

Qu'agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte reçu par Me REILLAC, Notaire Associé à Suresnes (92) avec la participation de Me GRUEL, Notaire à Neuilly sur Seine (92) en date du 3 juin 2010 contenant deux prêts consentis par la requérante d'un montant de 243 600€ et 14 400 €, un commandement de payer valant saisie a été signifié par acte de la SELAS AJILEX en date du 30 mars 2021 à Madame DISSOUVA Angélique, Lynda.

Qu'un délai de huit jours s'est écoulé sans que les causes du commandement soient réglées.

Qu'elle me requiert en conséquence, conformément aux articles R. 322-1 à R. 322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, de dresser le procès-verbal de description des biens objet de la saisie, à savoir :

« A CHARENTON LE PONT (94220), 35 à 42 quai des Carrières – 4 bis rue des Bordeaux

Cadastré K 232 pour 41 a 02 ca Lots de Volume 1 et 7

LOT 1007 : Bâtiment « H2 Rabelais », 1^{er} étage 3^{ème} porte à droite un APPARTEMENT de 4 pièces principales type A

Et les 168/40 000èmes des parties communes générales

LOT 1239 : Bâtiment « H2 Rabelais », au 2^{ème} entresol une cave

Et les 1/40 000èmes des parties communes générales ».

Étant précisé que l'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division volumétrique établi aux termes d'un acte reçu par Maître ROGEZ, Notaire à Charenton le Pont, le 12 juillet 1976.

Déférant à cette réquisition :

Je, **Maître Jérôme LARANJO**,

Huissier de Justice Associé au sein d'**AJILEX**, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à PARIS 9^{ème}, 15 rue Drouot, à Nogent sur Marne 94, 23 rue Marceau, et à Saint Denis 93, avenue Jules Rimet – Porte E du Stade de France, soussigné

Me suis rendu ce jour à 8H45 accompagné des personnes suivantes requises par les soins :

- Monsieur Philippe CONTIVAL, serrurier,
- Monsieur Antoine MASSON, témoin,
- Madame Aliette BERNARDEAU, Témoin

Assisté de la société PANGEO CONSEIL, Géomètres-experts associés et de la société ARTWELL, société de diagnostics immobiliers.

Là étant, j'ai rencontré le gardien et les agents de sécurité de la tour lesquels m'ont déclaré ne pas avoir vu Madame DISSOUVA depuis plusieurs mois.

J'ai alors procédé aux constatations suivantes :

I. ENVIRONNEMENT ET SITUATION DE L'IMMEUBLE

Les biens et droits immobiliers saisis sont situés à Charenton le Pont dans le département du Val-de-Marne.

La ville est située sur la rive droite de la Seine juste avant son entrée à Paris et à la confluence de la Seine et de la Marne.

La ville est bordée au nord par le bois de Vincennes.

Elle figure parmi les plus petites villes du Val-de-Marne et est entièrement urbanisée.

La ville est réputée agréable, propre et fleurie.

Les habitants y apprécient sa proximité de Paris et du Bois de Vincennes.

La ville se développe économiquement depuis 2012.

Elle accueille le centre commercial BERCY 2, le siège social d'Essilor, de la Financière des paiements électroniques et offre de grandes surfaces de bureaux comme celle actuellement occupée par le Crédit Foncier de France.

Le cadre de la Ville est agréable. On y découvre les vestiges du château de Bercy, le Pavillon d'Antoine de Navarre ou encore la statue du roi Henry IV.

La ville est réputée familiale avec de bonnes écoles.

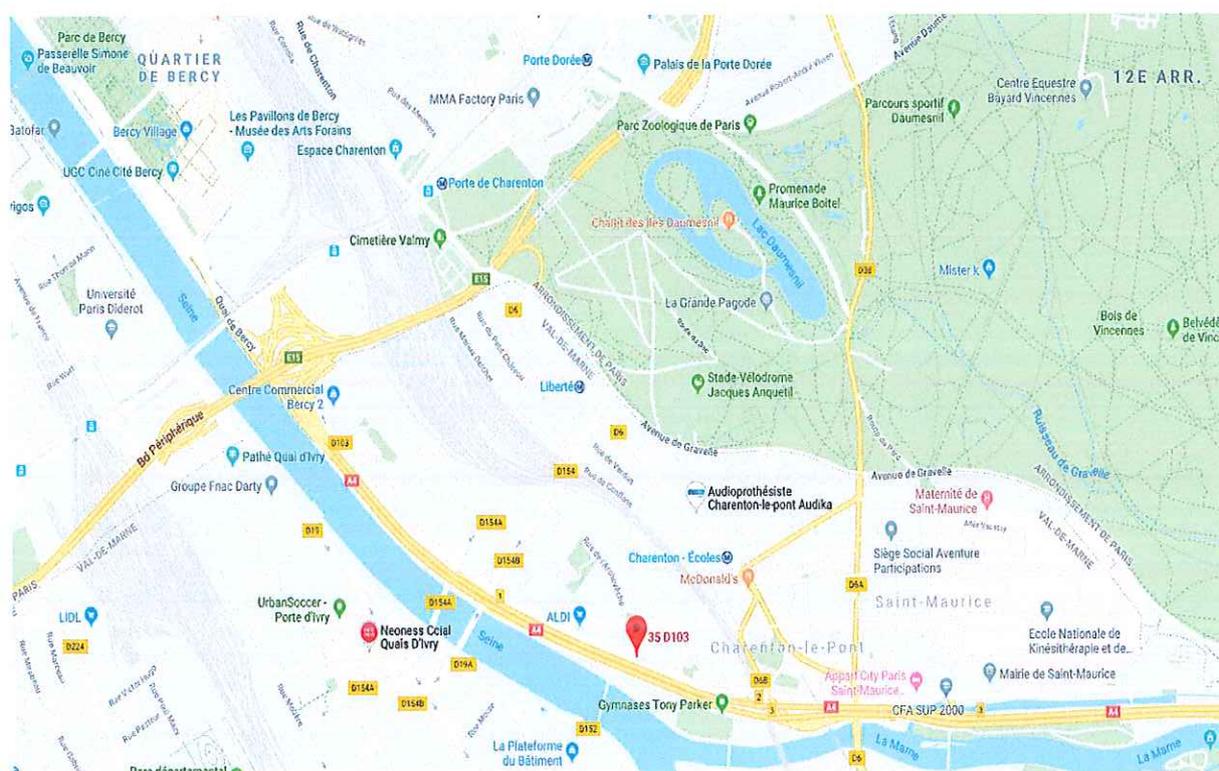
La ville est proche de Paris, desservie par la ligne de métro 8 ainsi que par des lignes de bus.

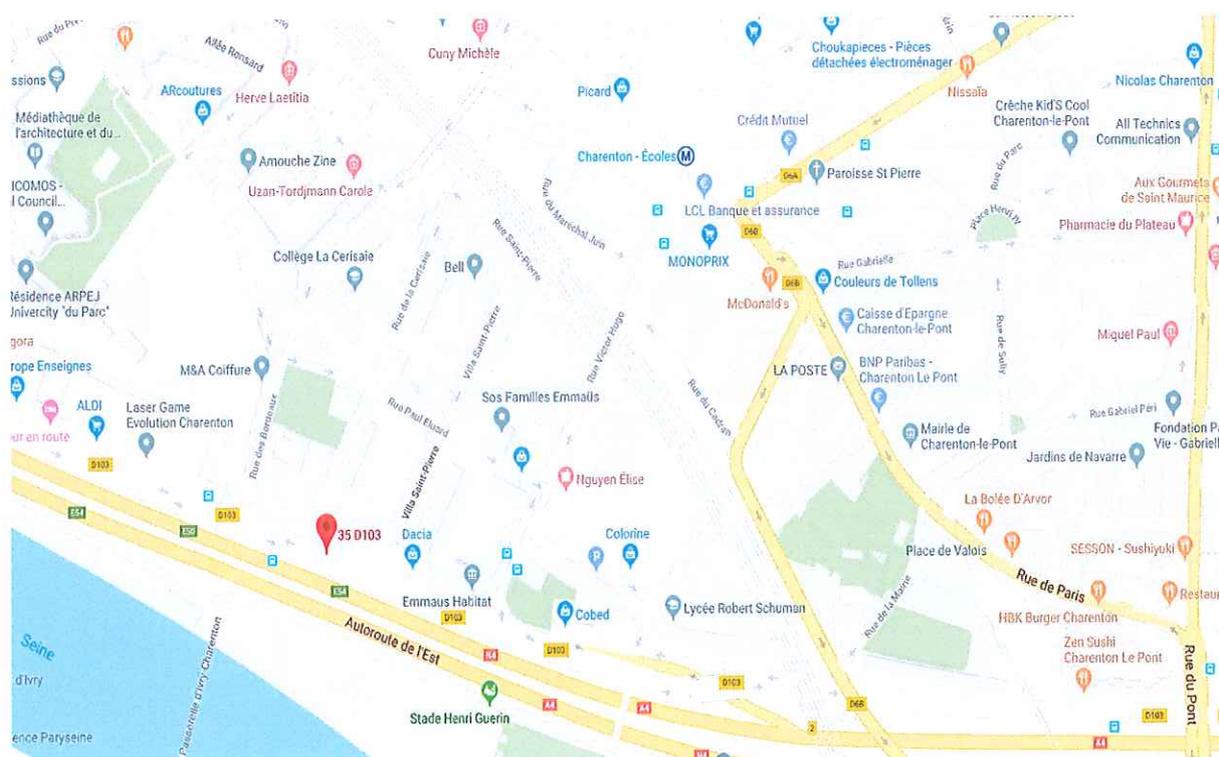
L'immeuble du 35 à 42 rue des Carrières à Charenton le Pont se situe à 600 mètres à pied de la station de métro Charenton Écoles sur la ligne 8.

L'ensemble immobilier est proche du centre-ville et se situe dans le quartier « Berges de Charenton »

Le quartier est cerné par la seine et l'autoroute A4.

Le conseil de Paris a voté en 2018 un projet urbain ambitieux créant un nouveau quartier BERCY CHARENTON alternant espaces verts, habitation et bureaux, le quartier étant l'une des dernières opportunités foncières de la ville de Paris.





II. IMMEUBLE ET PARTIES COMMUNES

(Clichés photographiques n°1 à 19)

L'ensemble immobilier du 35 à 42 quai des Carrières à Charenton le Pont a été édifié dans les années 1970.

Il consiste un rez-de-chaussée commercial élevé de trois étages de bureaux formant le soubassement de deux tours, la tour Sully et la tour Rabelais.

La tour Sully comporte 13 étages culminant à 45 mètres de haut et comptant 72 appartements.

La tour Rabelais dans laquelle se trouvent les biens saisis comporte 21 étages culminant à 75 mètres de haut avec 132 appartements classée IGH relevant ainsi du statut de procédures spécifiques dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les incendies.

La tour Rabelais comporte, conformément à la réglementation, un service de sécurité incendie avec un PC Incendie dans la tour.

L'ensemble est en outre gardienné, la loge se situant au rez-de-chaussée dans l'ouverture sous le premier volume permettant l'accès au tour, au niveau du numéro 38 du quai.

L'originalité de l'ensemble tient en l'intégration par l'architecte d'une école maternelle au 3^{ème} étage à laquelle on accède non par un ascenseur mais par une pente douce depuis le square de la Cerisaie situé à l'arrière de l'ensemble immobilier.

Les deux tours ont été rénovées en 2007.

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'une division de volumes en altimétrie.

Le premier volume de rez-de-chaussée élevé d'étages de bureaux comporte un centre de santé, une médiathèque municipale, la maison des associations de la ville ainsi qu'un grand concessionnaire automobile.

La façade du premier volume offre une façade vitrée avec bandeaux bas et haut.

Les tours sont conçues en forme de croix construites en béton avec façades blanc défraîchie mais sans désordre apparent.

La façade de la tour Rabelais dans laquelle se trouvent les biens saisis est pourvue d'avancées formant des loggias parfois ouvertes ou fermées.

On accède aux tours en passant par une ouverture sous le premier volume au niveau du numéro 37 du quai.

Le hall sous le premier volume présente une décoration année 70 avec sol en béton désactivé et aménagements de buttes en galets et faïence.

Les murs présentent des décorations circulaires marron et beige.

Le faux plafond est en dalles en bon état.

En face se trouve l'accès à la tour Sully.

A droite, se trouve l'accès à la Tour Rabelais.

Les accès sont sécurisés.

On rentre dans la tour Rabelais par une porte vitrée fermée par badge VIGIK et équipée d'un interphone moderne.

Le hall de la tour Rabelais est propre et en bon état d'entretien et d'usage.

Le sol présente un aspect pierre.

Les peintures murales sont en bon état.

Le faux plafond en dalle est en bon état.

A droite, se trouve la batterie de boîte à lettres en bon état.

Une deuxième porte vitrée permet l'accès au hall d'accès à l'escalier et à trois ascenseurs.

Les parties communes en 1^{er} étage de la tour sont en état moyen avec moquette au sol présentant des traces, peinture murale crépis en état correct mais aux angles présentant des éclats et faux plafond en lames alvéolées noircies.

III. SYNDIC DE COPROPRIETE

Le syndic de la tour Rabelais dans laquelle se trouvent les biens saisis est la **SAS ATRIUM GESTION**, 4 rue d'Argenson 75008 PARIS.

IV. CONDITIONS D'OCCUPATION

Les biens saisis sont occupés par la débitrice qui est souvent absente selon les déclarations du gardien.

V. DESCRIPTION DU LOT 1007- APPARTEMENT

CONSISTANCE ET COMPOSITION : Le lot n°1007 saisi consiste en un APPARTEMENT composé d'une entrée, cuisine fermée, séjour, salle à manger, dégagement, salle de bains avec WC, salle d'eau, WC séparé, deux chambres, dressing, le tout d'une superficie Loi Carrez de 82,69 m².

L'appartement est situé au 1^{er} étage de la Tour Rabelais, correspondant en réalité à un 5^{ème} étage, la tour étant élevée sur le premier volume de l'ensemble immobilier.

L'appartement donne sur l'arrière de la Tour avec vue sur le square de la Ciseraiie et sur le parking aérien du concessionnaire automobile voisin (**Clichés photographiques n°20 et 21**).

De ce fait, l'appartement est à l'abri des bruits du quai et de l'autoroute A4.

J'ai constaté que l'appartement était calme à mon passage.

L'appartement est exposé est / nord-est.

CHAUFFAGE : l'appartement bénéficie d'un chauffage collectif au gaz naturel par plancher chauffant.

J'ai constaté dans l'appartement la présence de radiateurs électriques d'appoint et de radiateurs électriques amovibles.

On pénètre dans l'appartement par la porte 106, porte fond face en sortant des ascenseurs est.

La porte présente un aspect bois à l'extérieur et à l'intérieur (**Cliché photographiques n°22**).

Elle est équipée d'une serrure avec poignée, de deux verrous et d'un œilleton optique.

Personne n'étant présent, j'ai fait procéder par mon serrurier à l'ouverture de la porte palière.

A l'intérieur, les compteurs EDF et eau sont coupés.

ENTREE (8,50 m²) **(Clichés photographiques n°23 à 32)**

On pénètre dans l'appartement par une grande entrée qui se poursuit en rectangle lequel distribue la cuisine, le séjour et le dégagement menant aux chambres et aux sanitaires.

Le sol de l'entrée est pourvu d'un carrelage marbré en bon état.

Murs et plafond sont peints en blanc en bon état.

Les murs sont équipés de plinthes.

La première partie de l'entrée semble sombre mais l'éclairage en plafond ne fonctionne pas.

La seconde partie de l'entrée en rectangle est plus lumineuse, éclairée naturellement par la cuisine et le salon.

Cette seconde partie est également équipée d'un éclairage en plafond avec simple arrivée de fils sans ampoule ni douille.

Sol, murs et plafond sont identiques à la première partie de l'entrée.

La seconde partie de l'entrée est équipée d'un tableau électrique encastré et d'un interphone dont le fonctionnement n'a pas été testé.

CUISINE (8,17 m2)

(Clichés photographiques n°33 à 44)

On y accède depuis l'entrée à gauche par une porte isoplane avec béquille métallique.

La cuisine est séparée du séjour par une cloison mince.

Elle donne sur l'arrière de la tour côté square de la Ciseraiie.

Le sol présente un aspect tommettes en état correct, légèrement terni.

Murs et plafond sont peints en blanc en bon état d'usage et d'entretien.

Les murs sont peints sur toile.

La cuisine est éclairée par un plafonnier.

Elle prend jour sur l'arrière de la tour par une fenêtre à un vantail ouvrant et un vantail fixe.

Les vitres sont recouvertes d'un voile occultant.

EQUIPEMENTS :

- La cuisine est intégralement équipée de meuble de cuisine hauts et bas avec façade aspect bois et poignées métalliques, le tout en état correct.
- En face et à gauche, les meubles sont surmontés d'un plan de travail imitation pierre noire en état correct avec, en face, sous la fenêtre à gauche un évier à un bac avec égouttoir avec robinet mitigeur chromé, et, à gauche, une plaque vitrocéramique encastrée en bon état apparent surmontée d'une hotte aspirante placée sous le meuble haut.
- Dans les meubles de cuisines, en bas, emplacement four, lave-vaisselle, lave-linge et, en haut, emplacement pour four à micro-ondes.
- La cuisine permettant en outre la pose aisée d'un réfrigérateur.

SEJOUR (19,88 m2)

(Clichés photographiques n°45 à 52)

On y accède depuis l'entrée en face par une porte blanche vitrée avec béquille métallique.

La vitre est absente et a été remplacée par du papier bulle.

Le séjour est lumineux malgré son exposition.

Le sol est recouvert de carrelage clair marbré en bon état.

Les murs sont peints en gris à l'exception du mur en façade peint en blanc en allège des fenêtres.

Ils sont pourvus de plinthes carrelées.

Le plafond est peint en blanc en bon état.

La pièce est éclairée par un plafonnier.

Elle prend jour sur l'arrière de la tour avec vue sur le square de la Ciseraiie par une baie de fenêtre à menuiserie bois à quatre vantaux fixes et un vantail ouvrant, le tout en état très moyen.

Je constate la présence dans la pièce d'une bouche d'aération au mur face aux fenêtres.

La pièce est équipée d'un radiateur électrique.

SALLE A MANGER (10,15 m2)

(Clichés photographiques n°53 à 57)

On y accède depuis le séjour par un large passage sans porte.

Le sol est recouvert du même carrelage que dans le séjour en bon état.

Les murs sont peints en gris en bon état, à l'exception du mur de façade peint en blanc.

Ils sont pourvus de plinthes carrelées.

Le plafond est peint en blanc en bon état.

La pièce prend jour sur l'arrière de la tour avec vue sur les espaces verts par une baie de fenêtre à deux vantaux fixes et un vantail ouvrant en bois en état très moyen.

Je constate la présence dans la pièce d'une bouche d'aération au mur face aux fenêtres.

DEGAGEMENT (6,72 m2)

(Clichés photographiques n°58 à 63)

On y accède depuis l'entrée en face à droite, par une porte isoplane avec béquille métallique.

Le dégagement assure la distribution de la salle d'eau, d'un WC, de la salle de bains et, au fond, des deux chambres.

Le sol est carrelé couleur claire marbrée en bon état.

Les murs avec plinthes carrelées sont peints en blanc en bon état.

Le plafond est paré de plaques de faux plafond en bois dont la peinture est très écaillée.

Le dégagement est équipé sur la gauche d'un grand placard encastré à portes « accordéon » métalliques.

Le dégagement est éclairé par des luminaires en plafond.

SALLE DE BAINS AVEC WC (3,36 m2) ***(Clichés photographiques n°64 à 70)***

On y accède depuis le dégagement par une porte isoplane avec béquille chromée.

Le sol est en carrelage repeint en blanc.

Les murs sont carrelés jusqu'à mi-hauteur en blanc avec bande noire en haut, puis peints en blanc pour le surplus.

L'encadrement de la porte est côté intérieur est peint en noir.

Le plafond est peint en blanc en état correct.

La pièce est éclairée par un plafonnier.

Elle contient un radiateur électrique à plaque.

Elle est équipée d'une bouche d'aération au-dessus de la porte.

Une porte condamnée, sans béquille, mène au dressing attenant à la chambre 1.

EQUIPEMENT :

- Un meuble vasque à deux tiroirs avec vasque noire à robinet mitigeur chromé surmonté d'un miroir et d'un bandeau avec spots lumineux ;
- Une baignoire avec robinet mitigeur, douchette et barre de douche, la cuve de la baignoire étant terne ;
- Et un WC cuvette à l'anglaise.

WC (1,07 m2) ***(Clichés photographiques n°71 à 75)***

On y accède depuis le dégagement à droite de la salle de bains, par une porte isoplane avec béquille chromée.

Le sol est carrelé.

Les murs sont carrelés en blanc avec frises décoratives, en blanc, en bon état.

Le plafond est peint en blanc en bon état.

La pièce est éclairée par un point lumineux au plafond.

Elle est équipée d'un WC cuvette à l'anglaise.

Elle contient une trappe permettant l'accès au compteur d'eau, la trappe étant déposée et l'eau coupée.

SALLE D'EAU (1,82 m2)
(Clichés photographiques n°76 à 82)

On y accède depuis le dégagement à droite des WC, par une porte isoplane avec béquille chromée.

L'encadrement de la porte est peint en noir à l'intérieur.

Le sol est carrelé.

Les murs sont carrelés aspect marbré.

Le plafond est peint en blanc satiné avec de nombreux éclats et cloques de peinture.

La pièce est équipée d'un lavabo sur pied céramique avec robinet mélangeur à col de cygne.

Elle comprend une cabine de douche avec receveur céramique et porte vitrée, robinet mitigeur, douchette et barre de douche.

La pièce est éclairée par une applique murale au-dessus du lavabo.

Elle est chauffée par un radiateur électrique à plaque.

CHAMBRE 1 AVEC DRESSING (10,95 m2 sans le dressing) (3 sur le plan annexé)
(Clichés photographiques n°83 à 91)

On y accède au fond du dégagement à droite par une porte isoplane avec béquille métallique.

Le sol de la pièce est recouvert d'une moquette collée chinée bleu foncé en bon état.

Les murs sont tapissés de papier peint en bon état.

Le mur face est recouvert d'une tapisserie à motifs floraux noirs.
Les murs sont pourvus de plinthes.

Le plafond est peint en blanc satiné en bon état.

La pièce dispose d'une bouche de ventilation en imposte de la porte.

Elle prend jour sur le parking aérien du concessionnaire voisin par une double fenêtre à deux vantaux à menuiserie bois en état très moyen.

La pièce est exposée nord/est.

DRESSING ATTENANT (1,97 m2)
(Clichés photographiques n°92 à 95)

Depuis la chambre, on accède à un dressing par une porte isoplane avec béquille dorée.

Depuis le dressing, on pourrait accéder à la salle de bains mais la porte a été condamnée.

Le sol du dressing est carrelé.

Les murs sont tapissés avec manque en rentrant en bas à gauche.

Le plafond est peint en blanc à l'état d'usage.

Le dressing est éclairé par un point lumineux au plafond.

La petite pièce équipée de placard et de porte chaussures permet un rangement relativement important.

CHAMBRE 2 AVEC PLACARD (10,10 m2) (2 sur le plan annexé)
(Clichés photographiques n°96 à 103)

On y accède de puis le dégagement au fond en face par une porte isoplane avec béquille métallique.

La chambre est équipée d'un petit placard en entrant à gauche, dans la continuité des placards du dégagement.

Le placard est à porte métallique accordéon.

Le sol recouvert d'un plancher flottant en bon état.

Les murs avec plinthes sont recouverts de papier peint blanc à effet en bon état.

Le plafond est peint en blanc satiné en bon état.

La pièce est ventilée par une bouche d'aération placée dans le coffrage au-dessus de la porte d'entrée.

La pièce prend jour sur le parking aérien du concessionnaire voisin par une baie de double fenêtre à trois vantaux à menuiserie bois en état moyen.

Elle est exposée nord/est.

VI. DESCRIPTION LOT 1239

En l'absence de numéro de cave, il m'a été impossible de localiser la cave au 2^{ème} entresol.

Le gardien et les agents de sécurité n'ont pas pu me renseigner.

Ne pouvant procéder davantage, je me suis retiré à 09 heures 40

J'ai coupé les compteurs électriques et eau comme à l'arrivée et fais refermer la porte de l'appartement par mon serrurier.

J'annexe au présent procès-verbal cent trois clichés photographiques dont je certifie l'authenticité pour les avoir pris moi-même, lors d'un précédent procès-verbal de description, les lieux demeurants inchangés

J'annexe en outre le certificat de mesurage du lot 1007 incluant le plan et la superficie de de l'appartement, réalisé lors d'un précédent procès-verbal de description

Je remets à ma requérante le rapport des diagnostics immobiliers obligatoires, actualisés à la date figurant en tête du présent PV.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR DOUZE PAGES HORS ANNEXE, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Jérôme LARANJO

Rattaché à l'office de Nogent sur Marne (94)



**Henri de Saint Sernin
Jean-Baptiste Cottignies**

Géomètres-Experts Foncier

48, Rue de Charenton - 75012 PARIS

Tél : 01 43 43 50 17 - Fax : 01 43 40 92 31

Adresse mail : paris@pangeo-conseil.fr

COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT
Département du Val-de-Marne
Immeuble sis 37 Quai des Carrières
Cadastré K 232 - Volumes 1 et 7

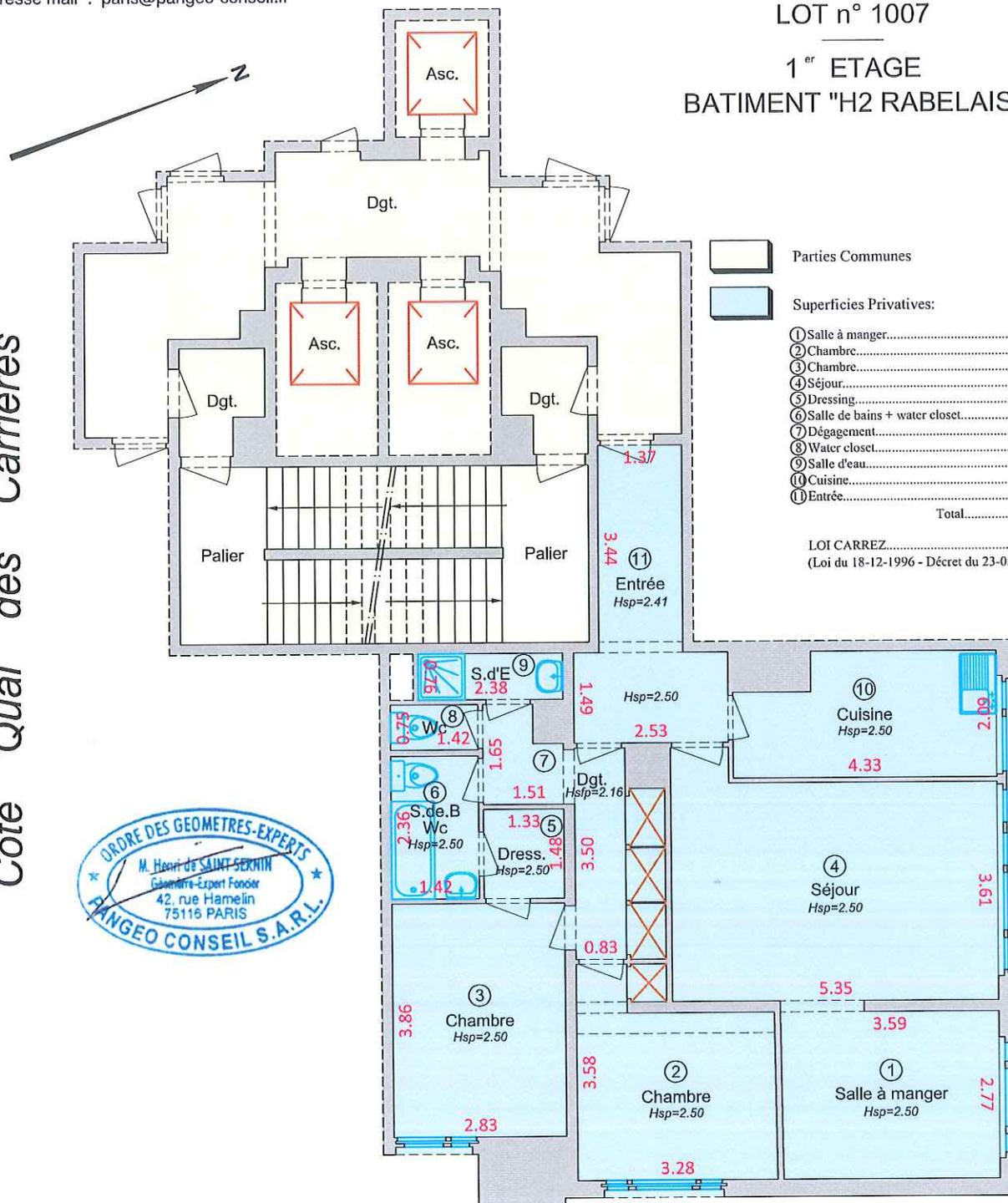
CERTIFICAT DE MESURAGE

LOT n° 1007

1^{er} ETAGE

BATIMENT "H2 RABELAIS"

Côté Quai des Carrières



Parties Communes	
Superficies Privatives:	
① Salle à manger.....	10m²15
② Chambre.....	10m²10
③ Chambre.....	10m²95
④ Séjour.....	19m²88
⑤ Dressing.....	1m²97
⑥ Salle de bains + water closet.....	3m²36
⑦ Dégauchement.....	6m²72
⑧ Water closet.....	1m²07
⑨ Salle d'eau.....	1m²82
⑩ Cuisine.....	8m²17
⑪ Entrée.....	8m²50
Total.....	82m²69

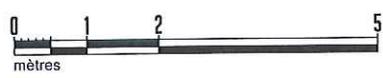
LOT CARREZ..... 82m²69
(Loi du 18-12-1996 - Décret du 23-05-1997)



LEGENDE:

Hsp=2.50 :Hauteur sous plafond
Hsp=2.50 :Hauteur sous faux plafond

ECHELLE:



NOTA :

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé.
(Certificat de mesurage)
L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.
Relevé effectué le 6 novembre 2019 - Dossier : 1-1910053

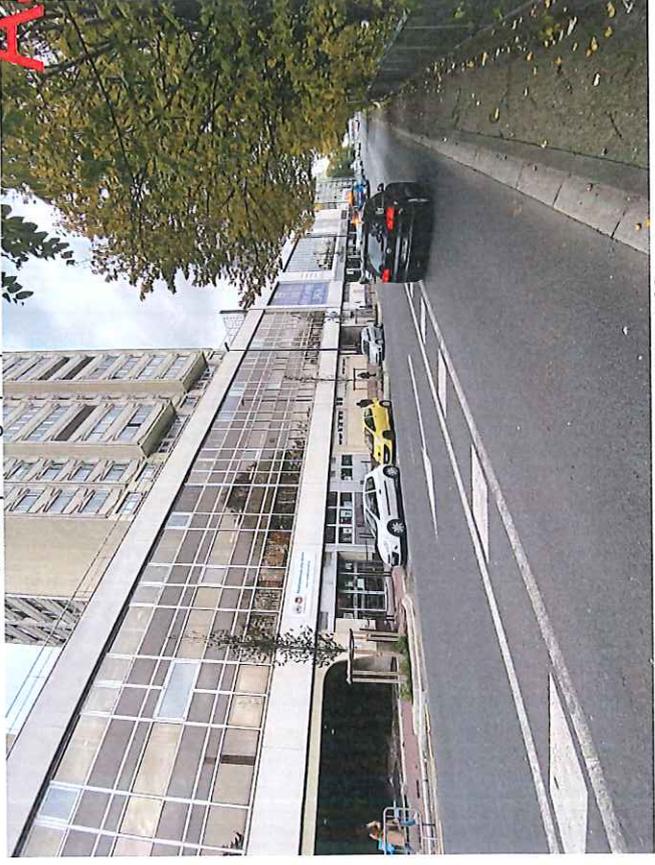


Cliché photographique n°1



Cliché photographique n°2

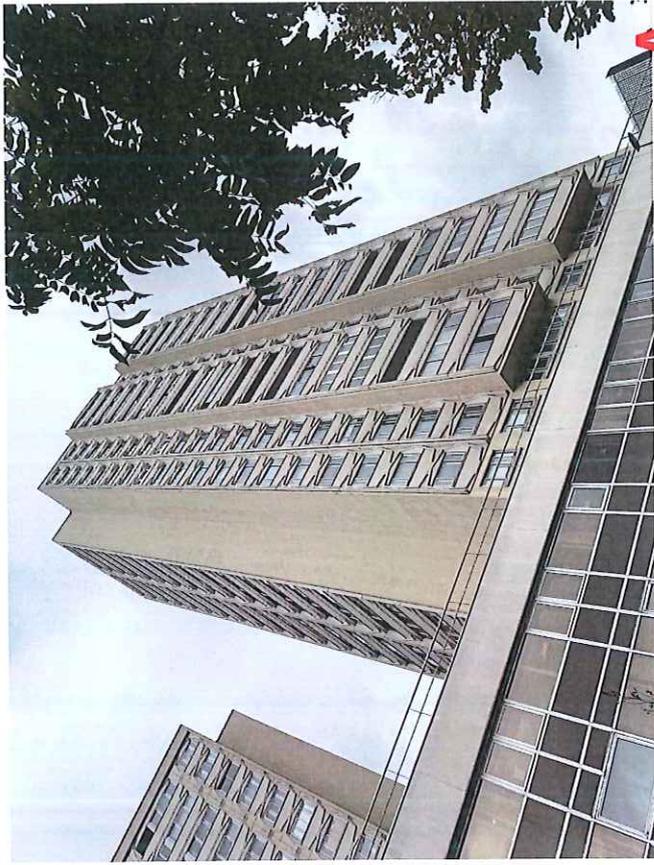
AJILEX



Cliché photographique n°3



Cliché photographique n°4



Cliché photographique n°5



Cliché photographique n°6

AJILEX



Cliché photographique n°7



Cliché photographique n°8

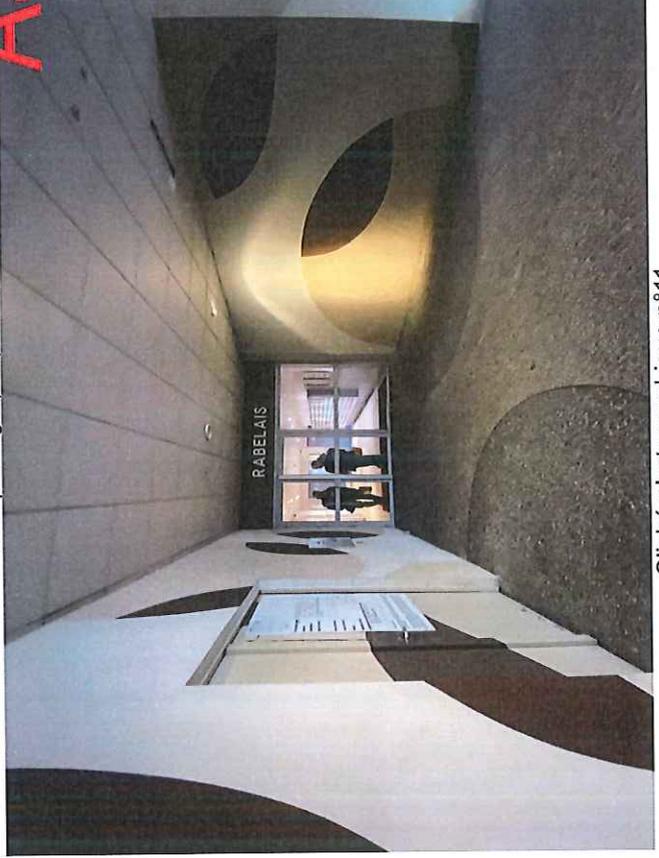


Cliché photographique n°9

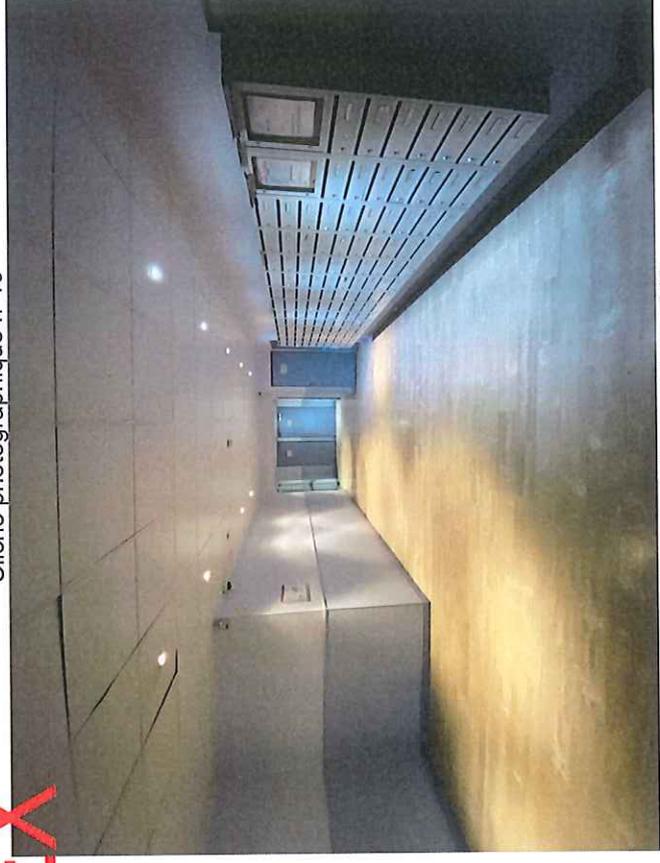


Cliché photographique n°10

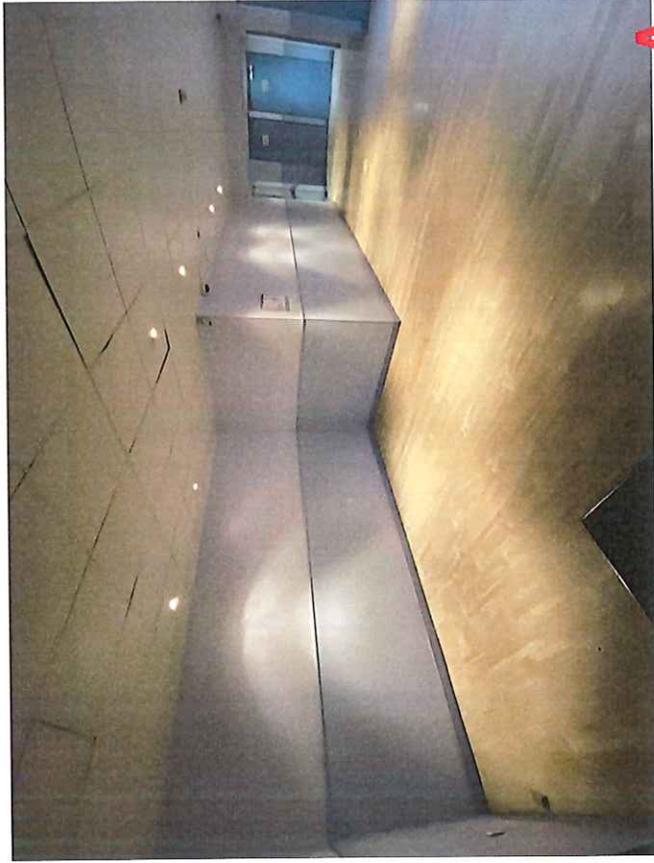
AJILEX



Cliché photographique n°11



Cliché photographique n°12



Cliché photographique n°13



Cliché photographique n°14

AJILEX



Cliché photographique n°15



Cliché photographique n°16



Cliché photographique n°17



Cliché photographique n°18

AJILEX



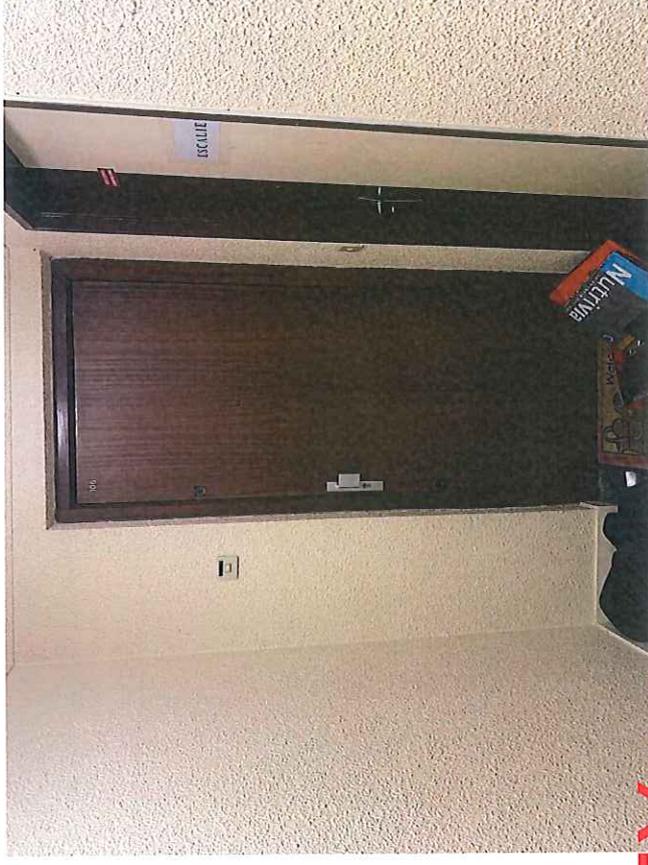
Cliché photographique n°19



Cliché photographique n°20

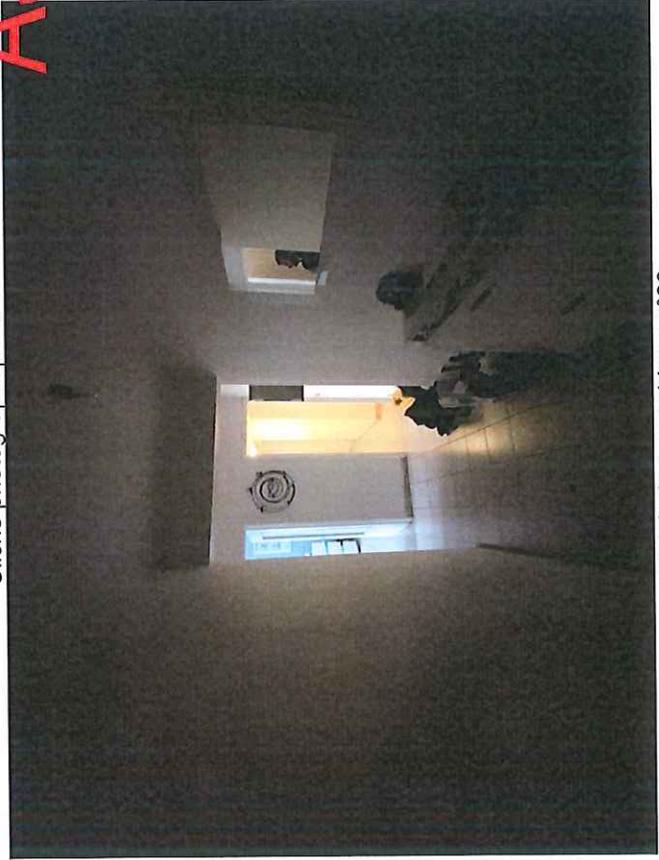


Cliché photographique n°21

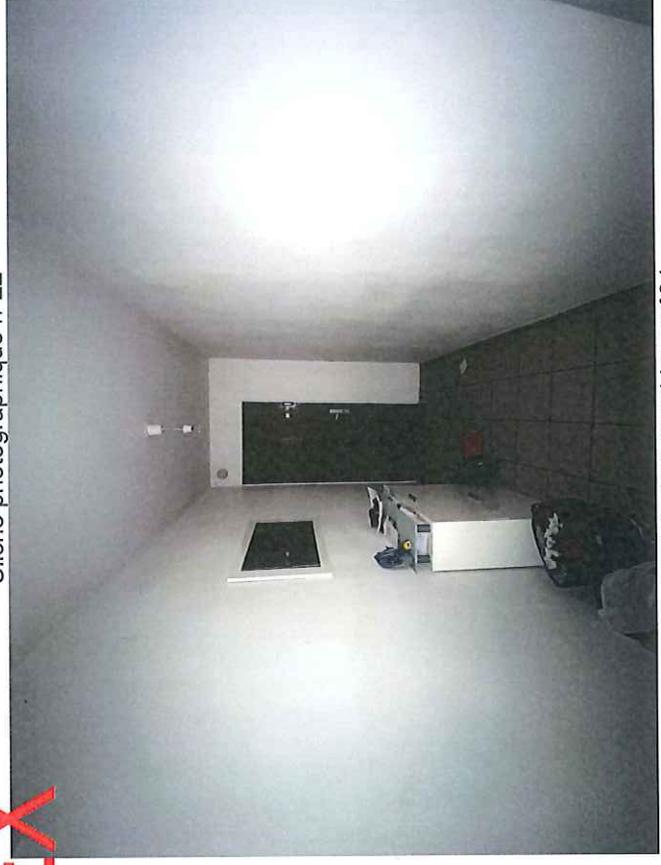


Cliché photographique n°22

AJILEX



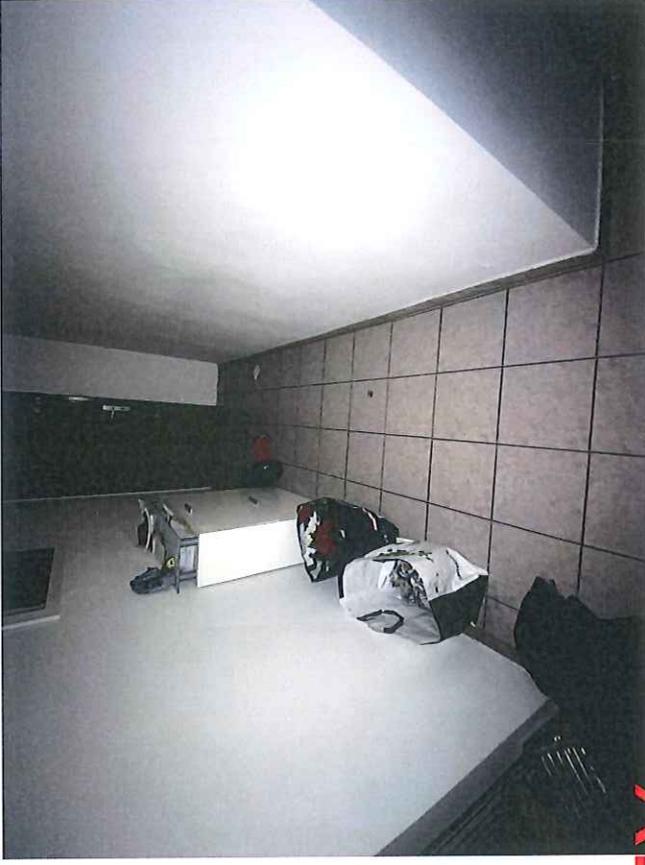
Cliché photographique n°23



Cliché photographique n°24

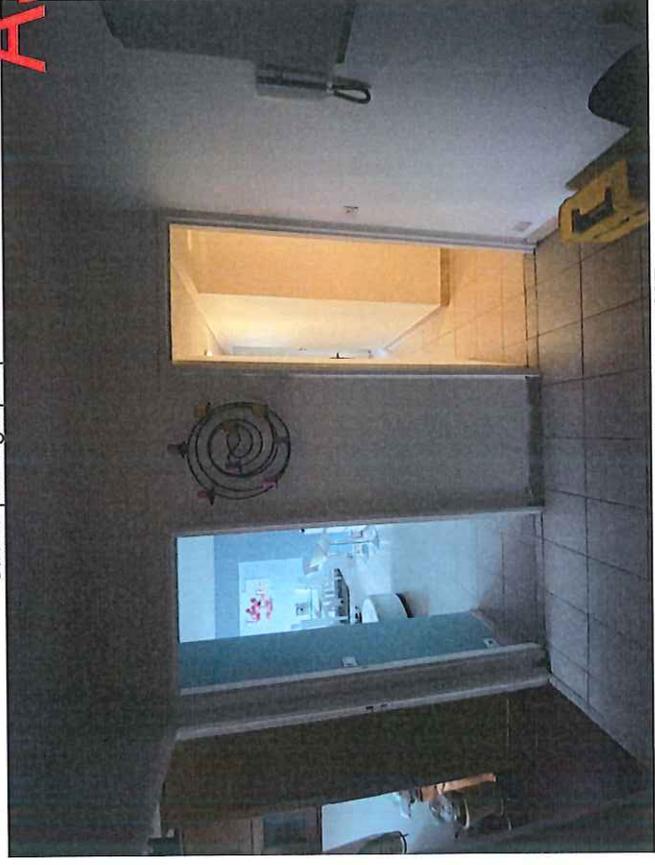


Cliché photographique n°25

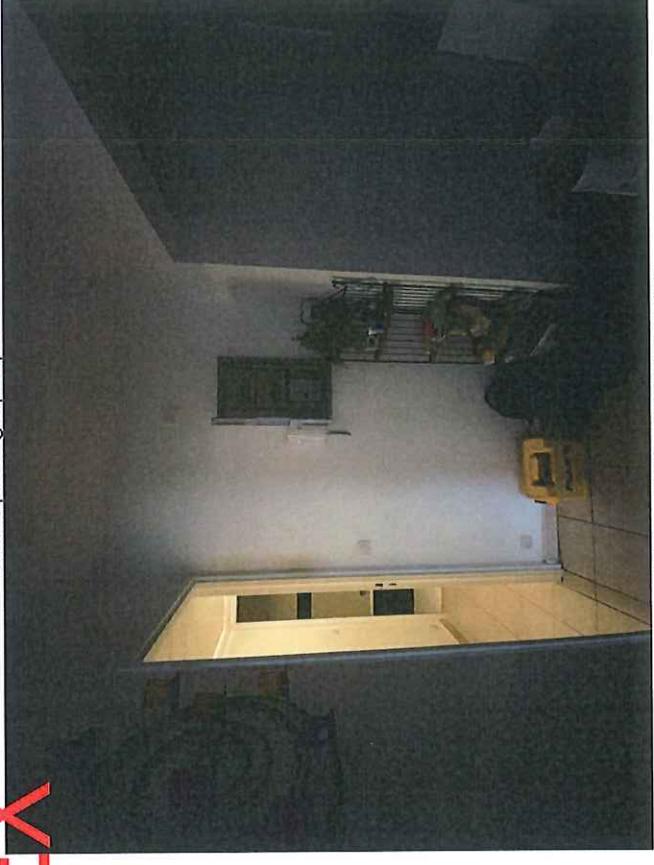


Cliché photographique n°26

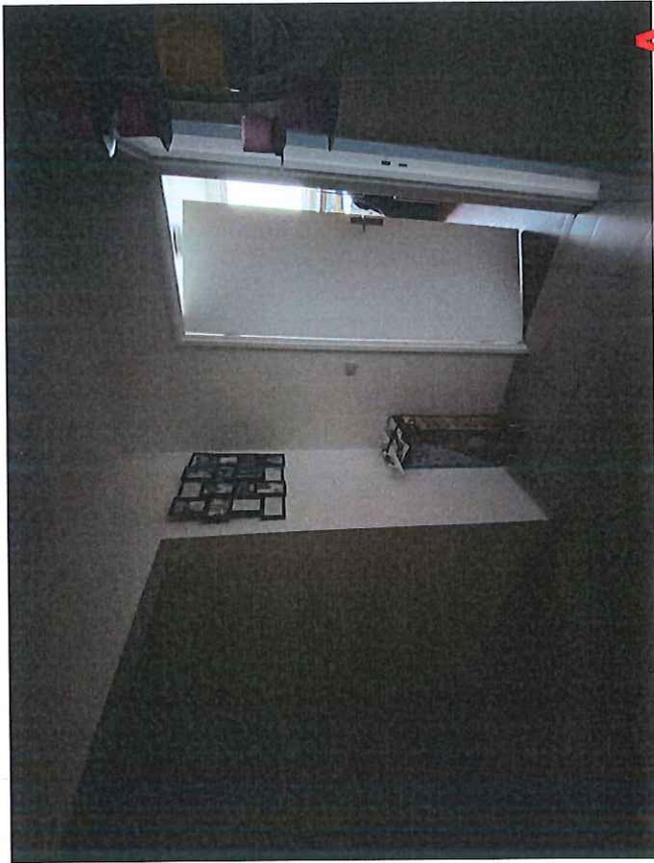
AJILEX



Cliché photographique n°27



Cliché photographique n°28



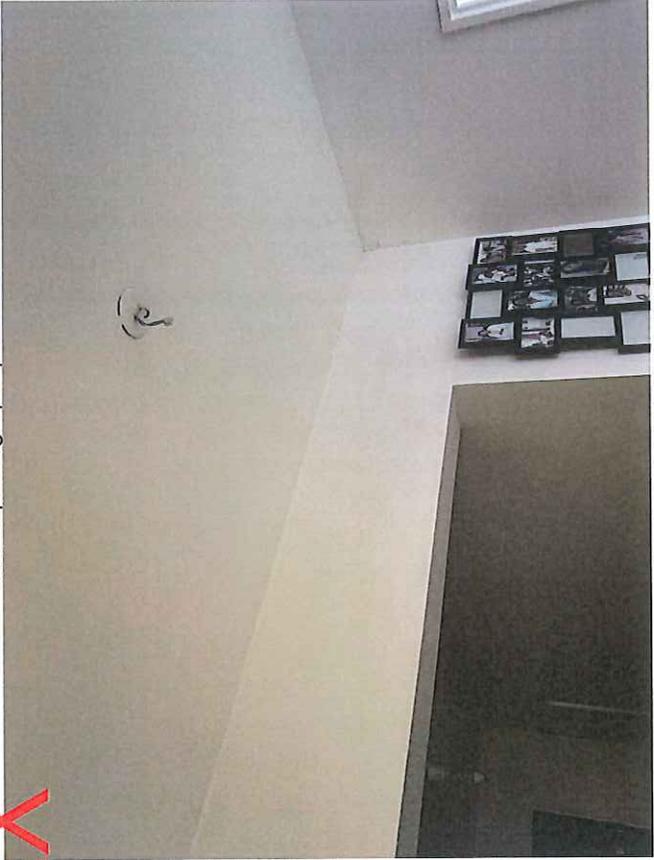
Cliché photographique n°29



Cliché photographique n°30

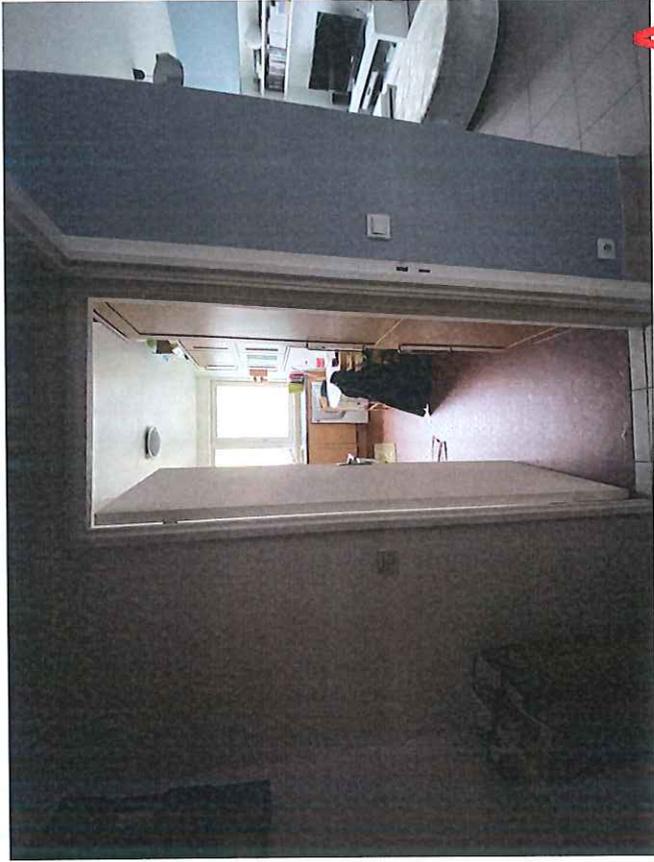


Cliché photographique n°31

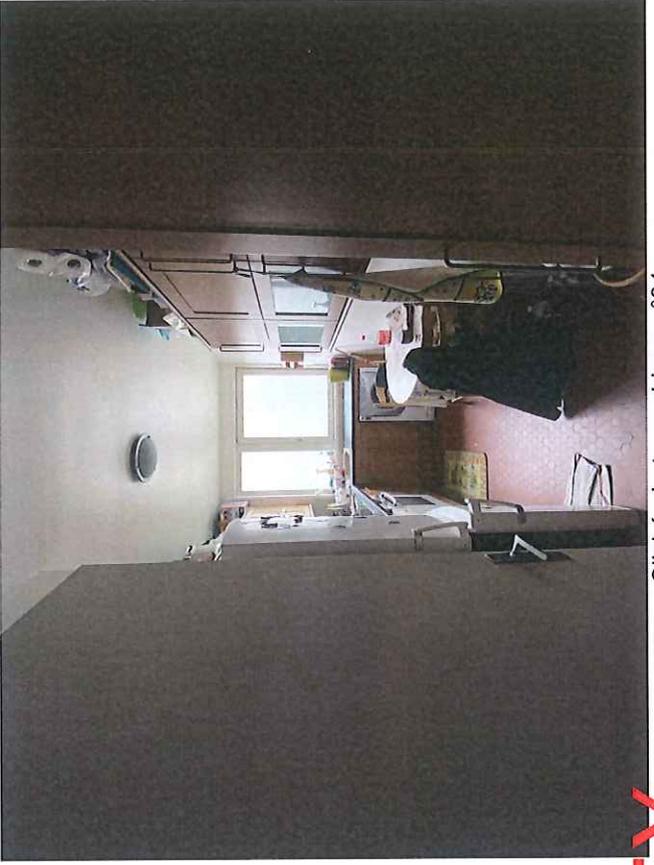


Cliché photographique n°32

AJILEX

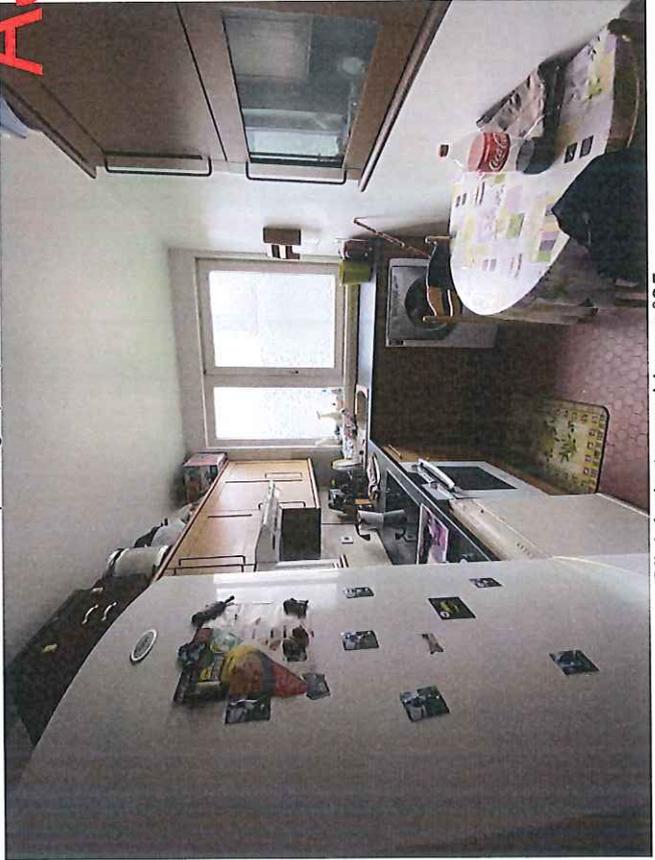


Cliché photographique n°33



Cliché photographique n°34

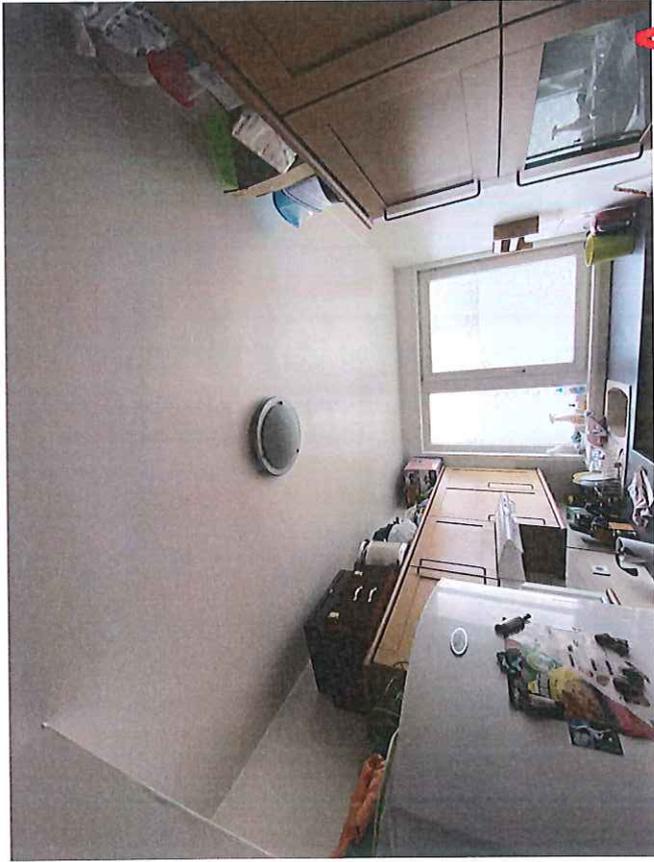
AJILEX



Cliché photographique n°35



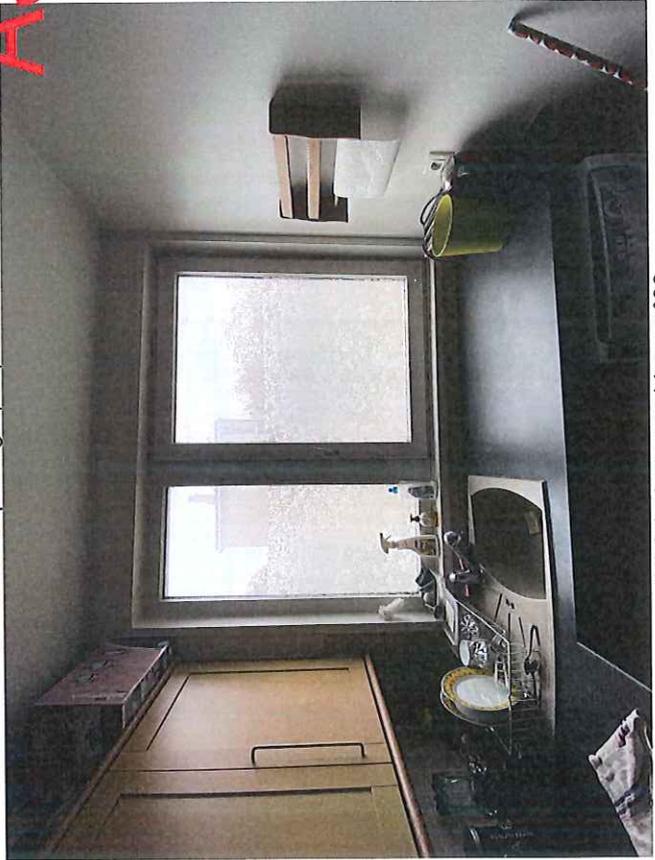
Cliché photographique n°36



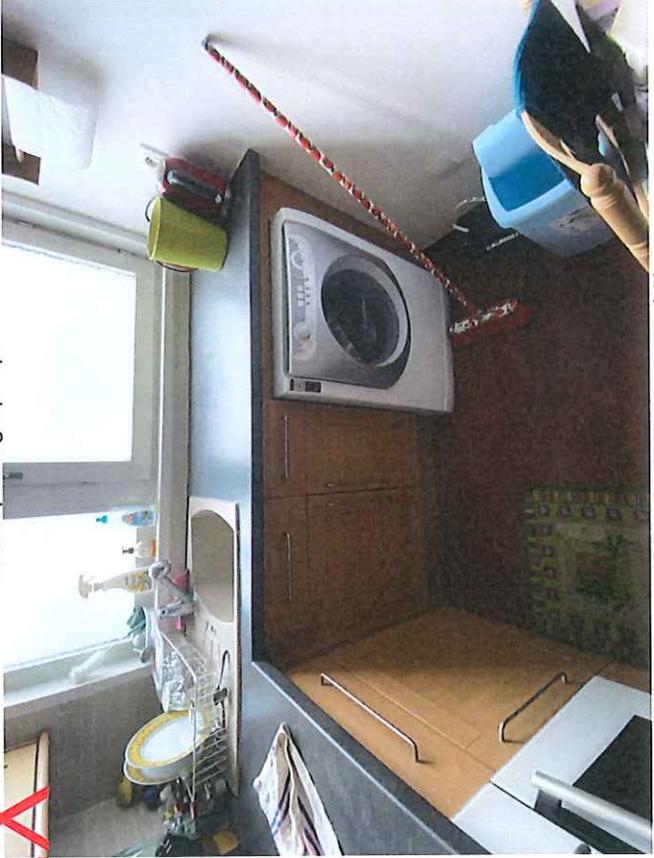
Cliché photographique n°37



Cliché photographique n°38



Cliché photographique n°39



Cliché photographique n°40

AJILEX



Cliché photographique n°41



Cliché photographique n°42

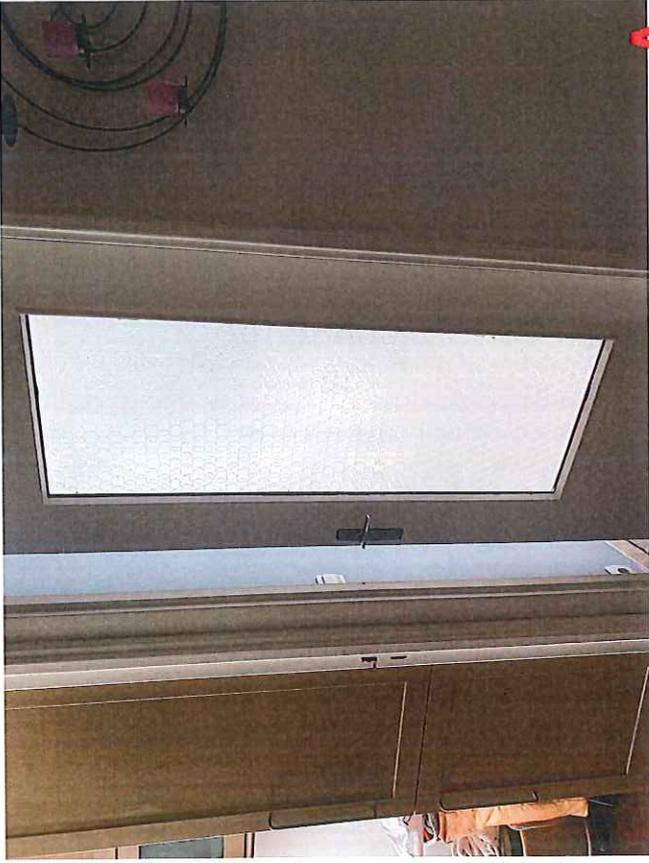
AJILEX



Cliché photographique n°43



Cliché photographique n°44

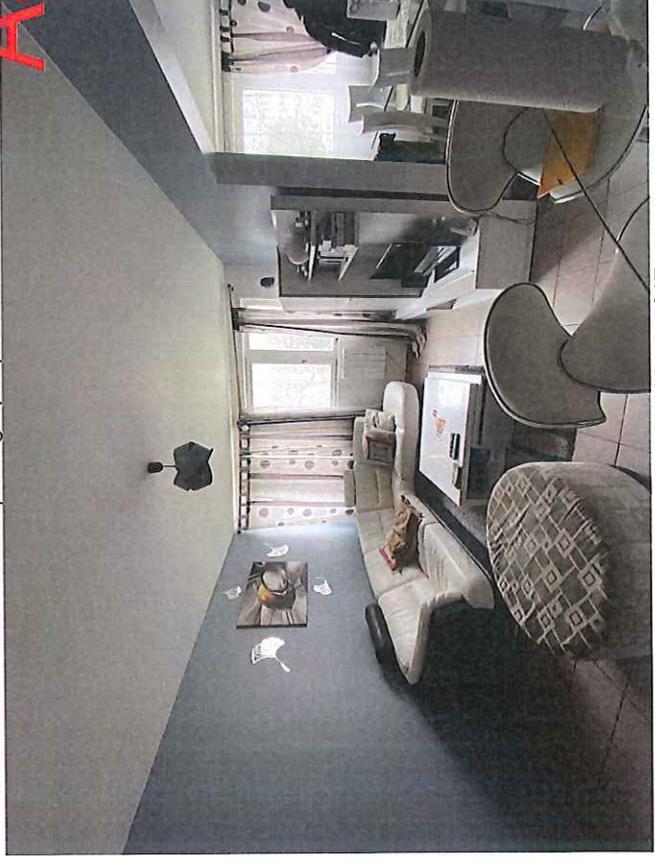


Cliché photographique n°45



Cliché photographique n°46

AJILEX



Cliché photographique n°47



Cliché photographique n°48



Cliché photographique n°50

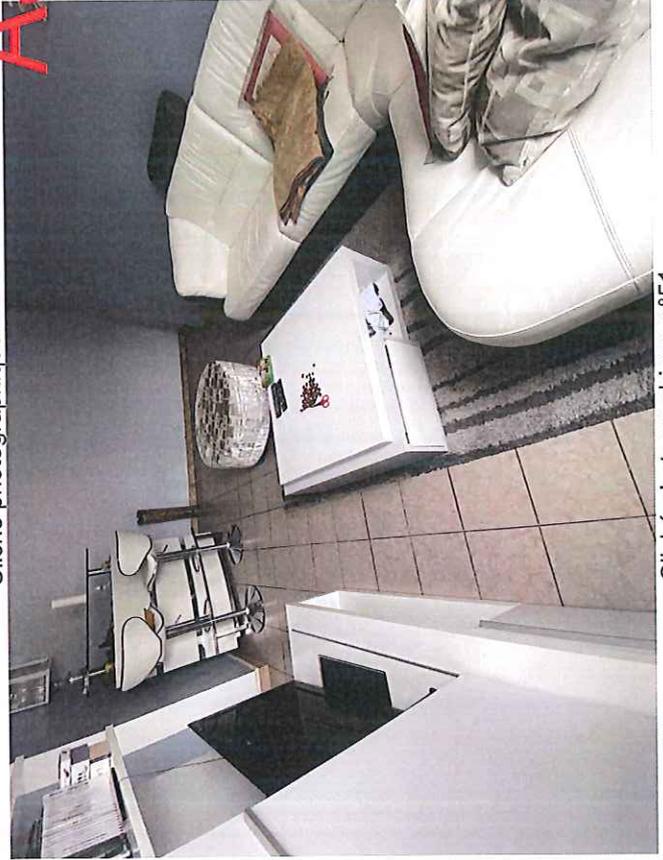


Cliché photographique n°52

AJILEX



Cliché photographique n°49



Cliché photographique n°51



Cliché photographique n°53



Cliché photographique n°54

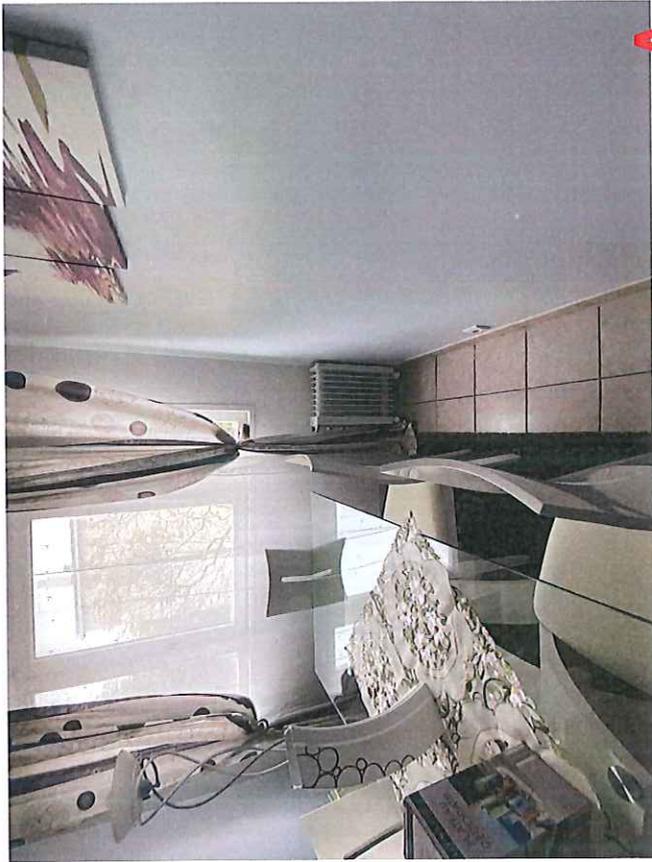
AJILEX



Cliché photographique n°55



Cliché photographique n°56

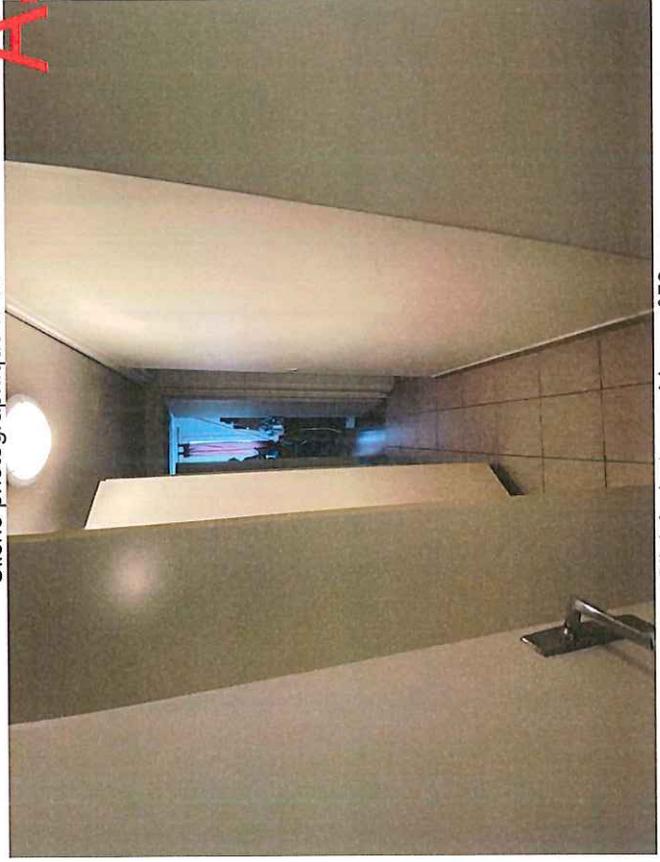


Cliché photographique n°57

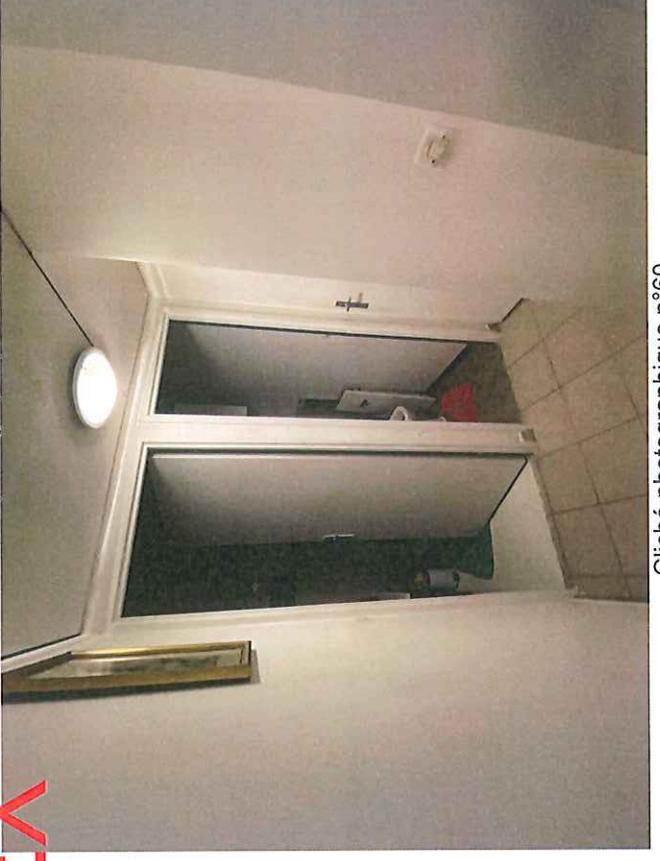


Cliché photographique n°58

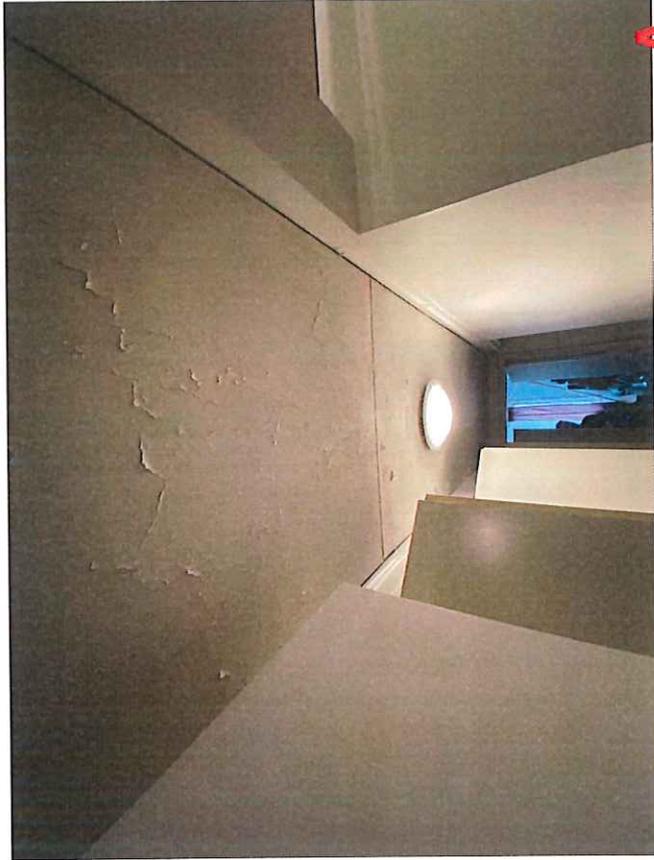
AJILEX



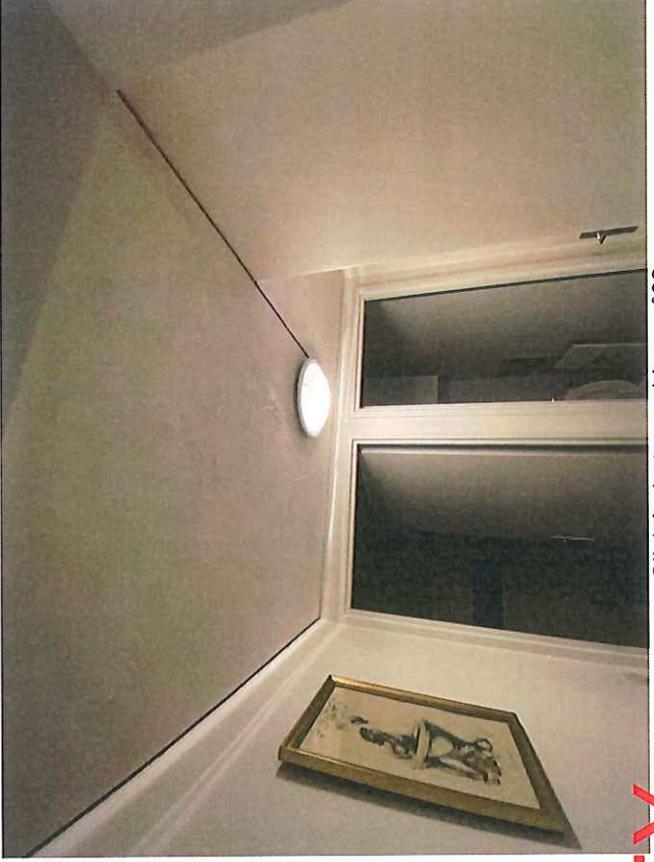
Cliché photographique n°59



Cliché photographique n°60

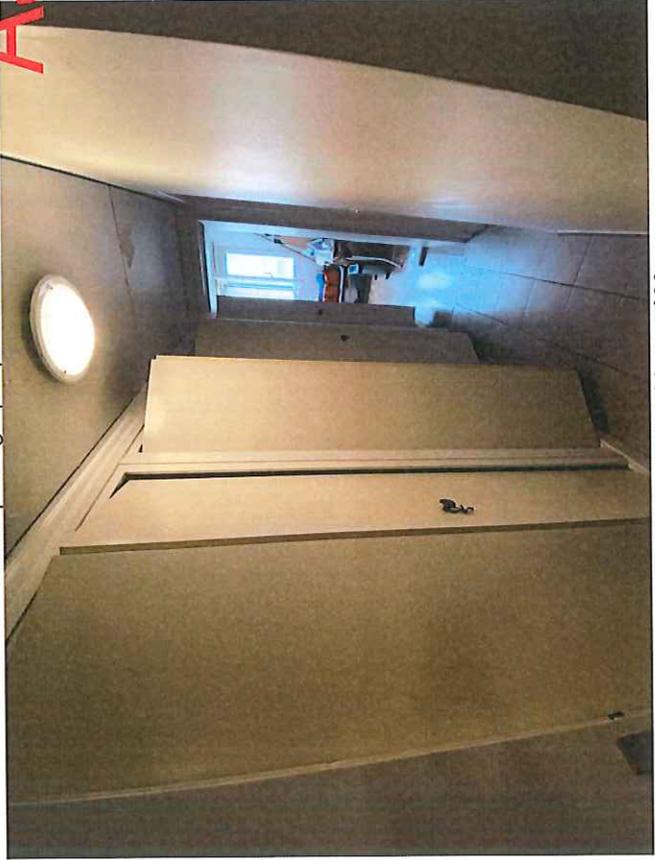


Cliché photographique n°61

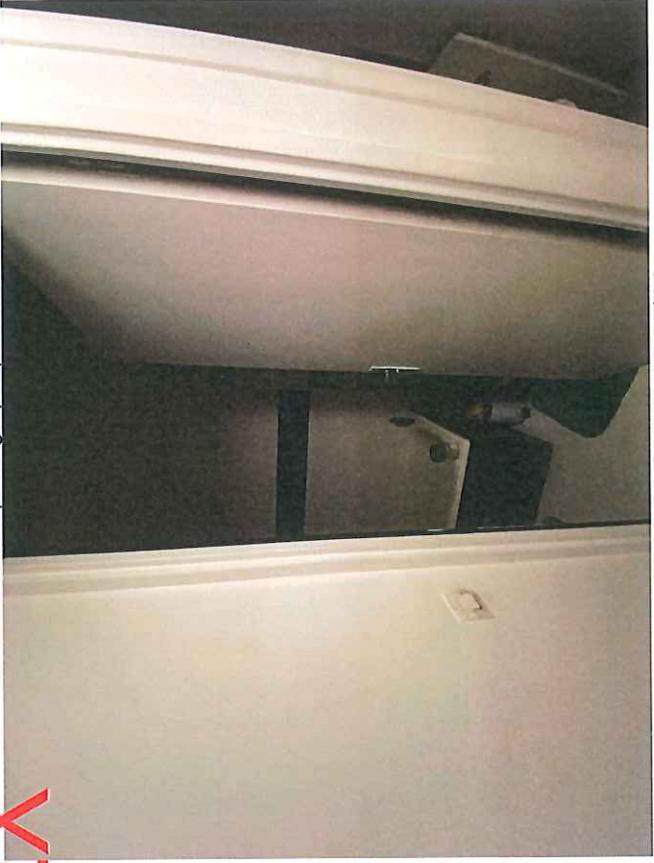


Cliché photographique n°62

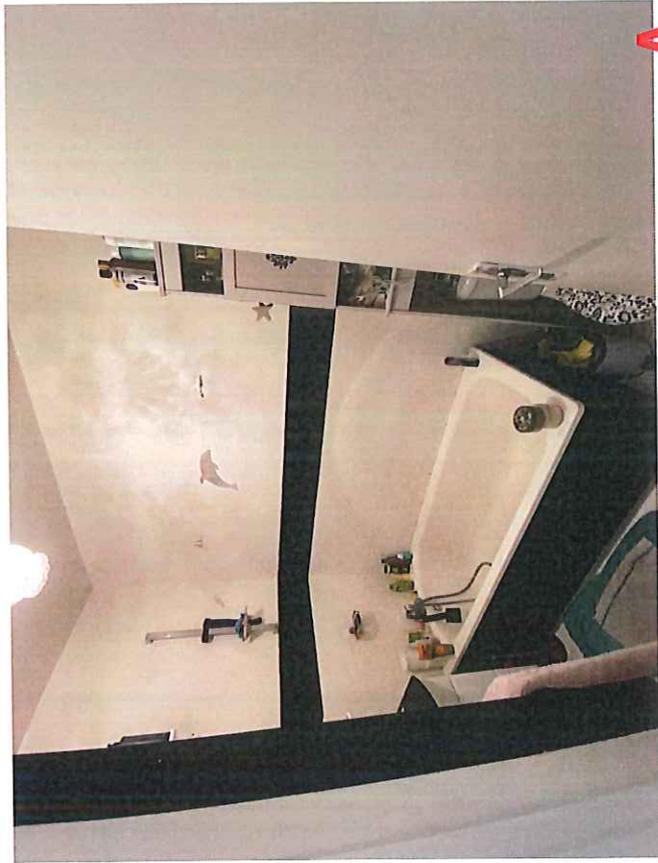
AJILEX



Cliché photographique n°63



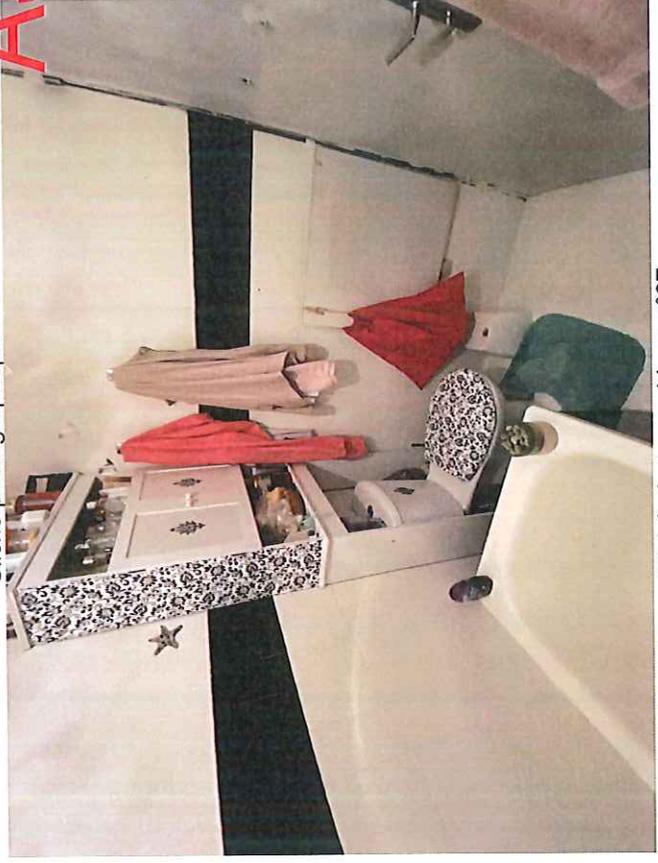
Cliché photographique n°64



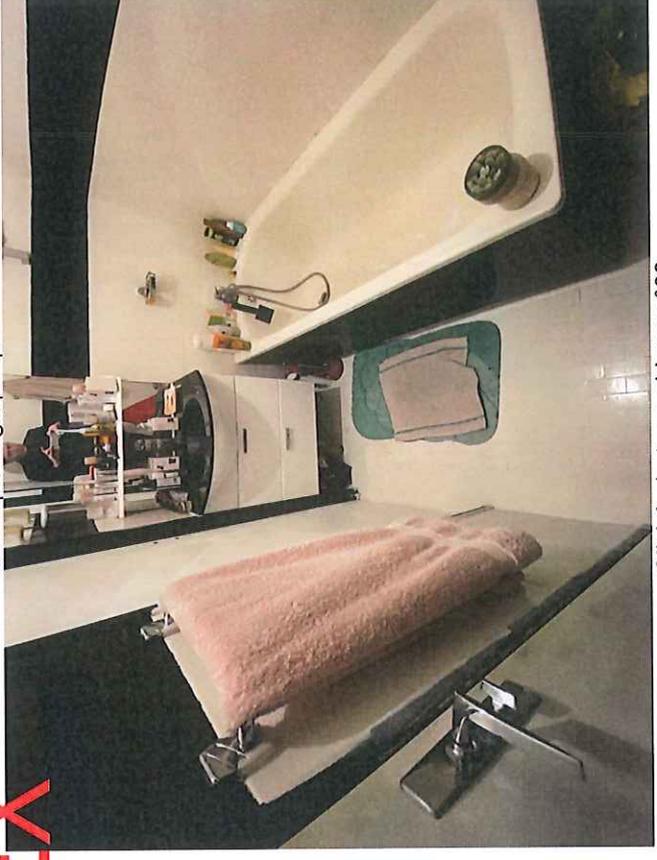
Cliché photographique n°65



Cliché photographique n°66

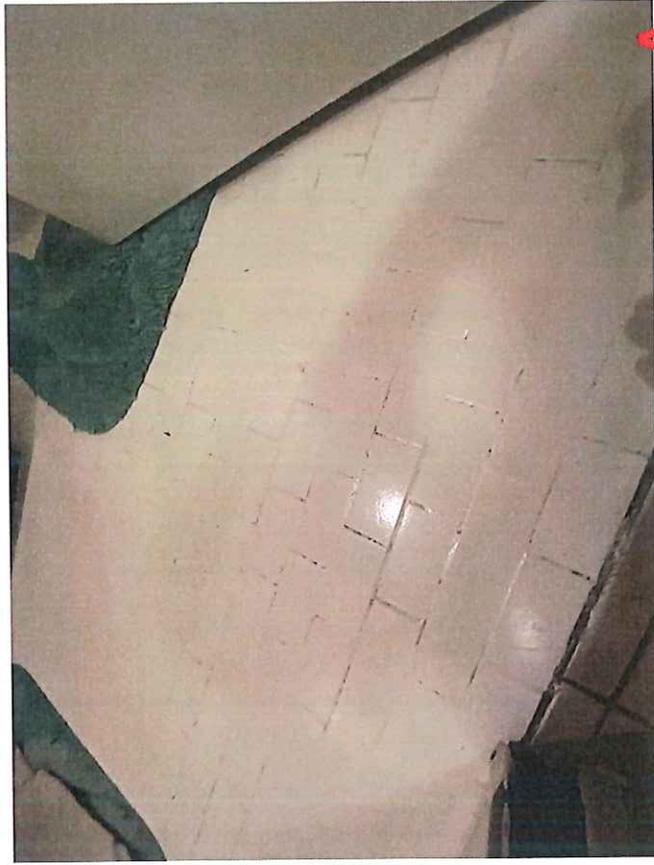


Cliché photographique n°67

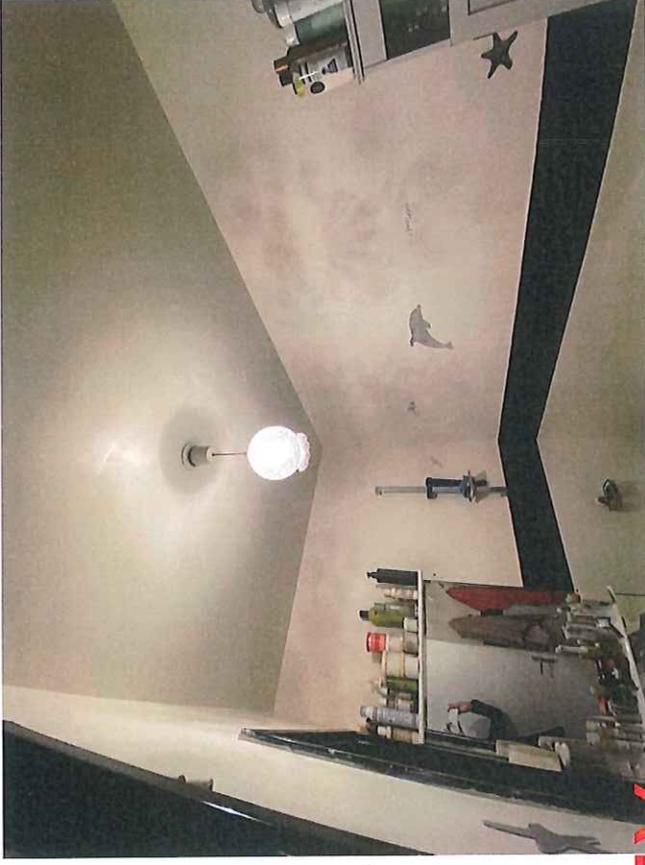


Cliché photographique n°68

AJILEX

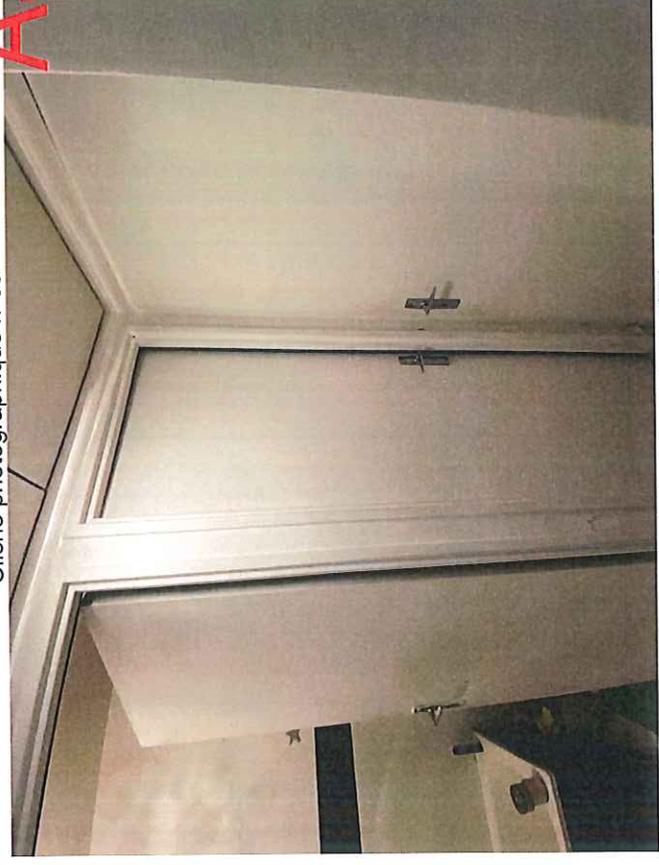


Cliché photographique n°69

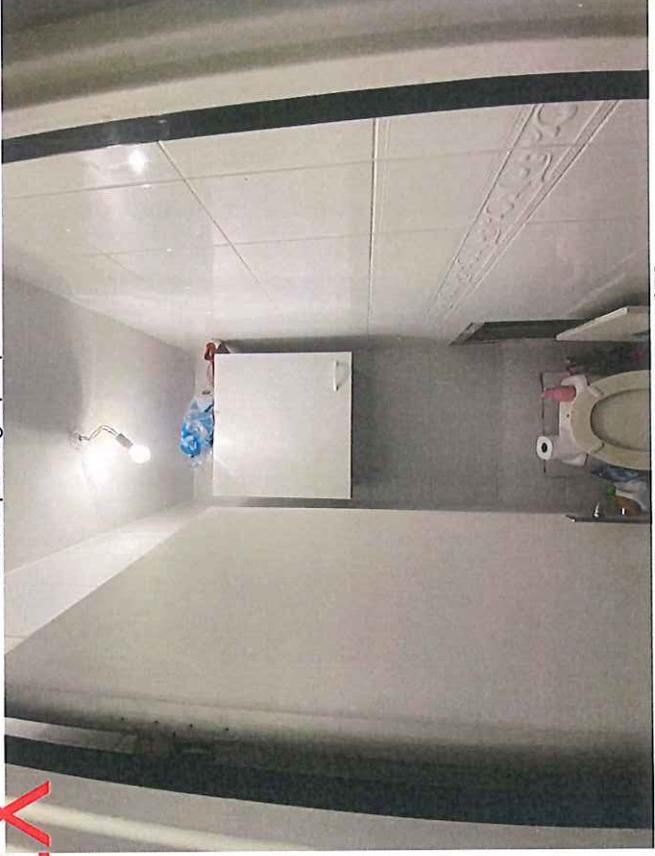


Cliché photographique n°70

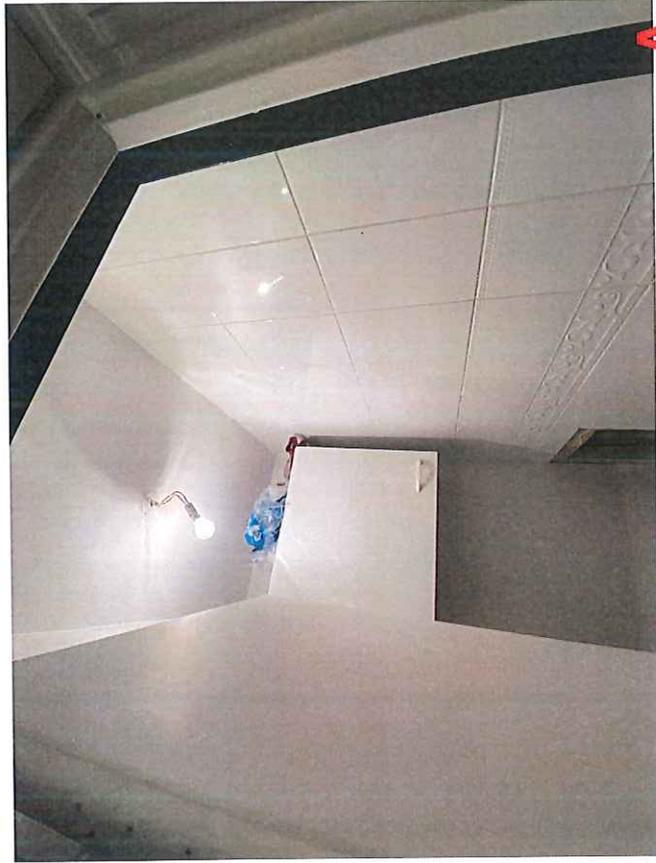
AJILEX



Cliché photographique n°71



Cliché photographique n°72

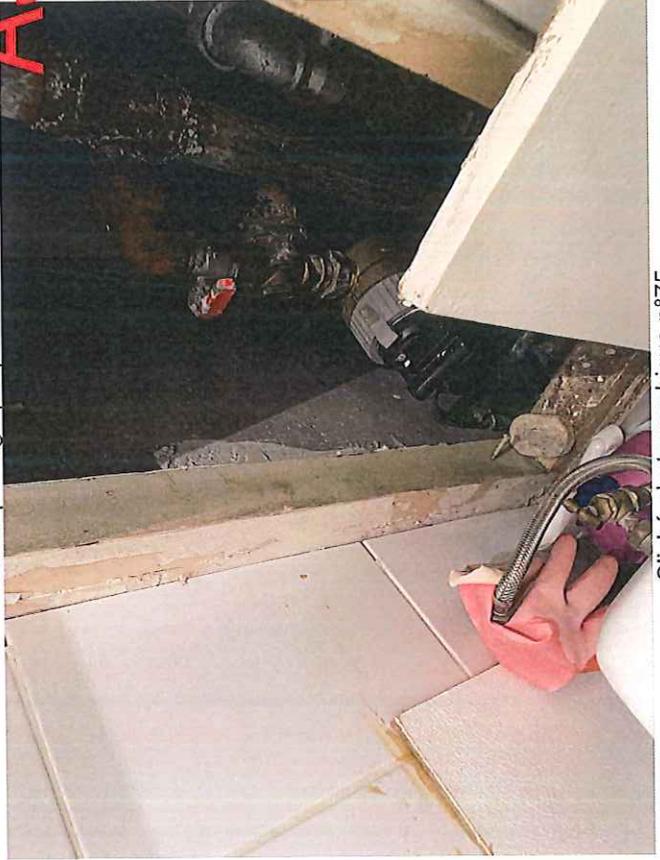


Cliché photographique n°73

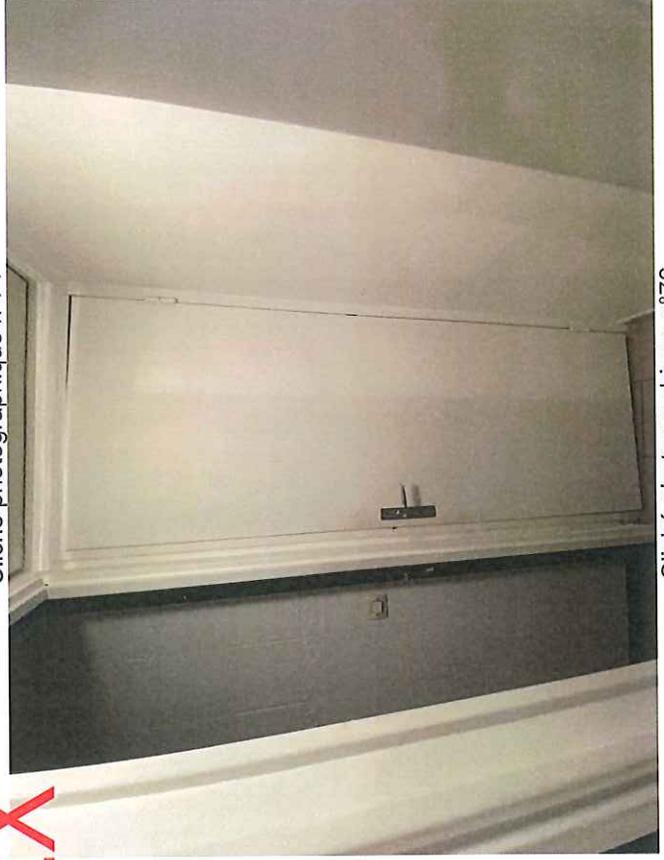


Cliché photographique n°74

AJILEX



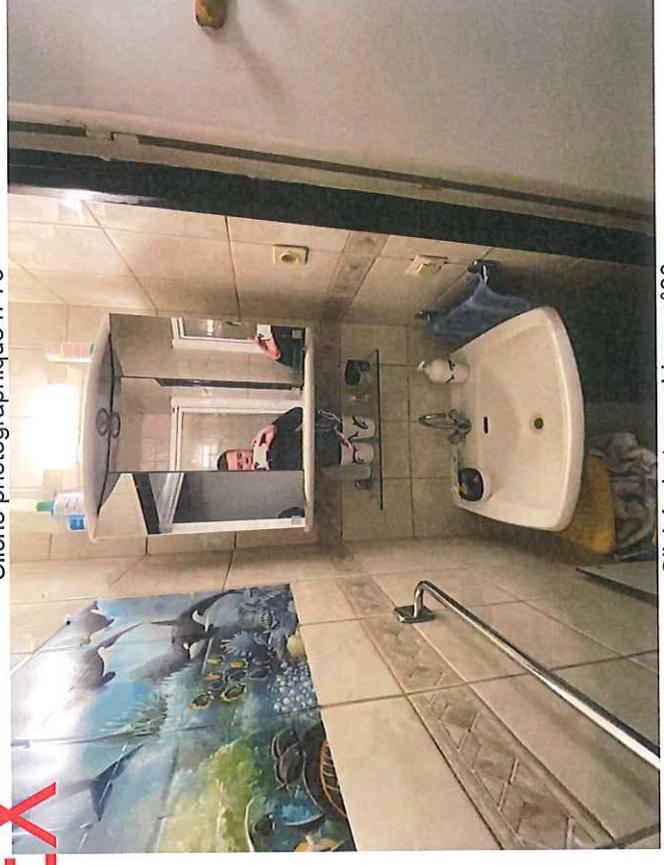
Cliché photographique n°75



Cliché photographique n°76

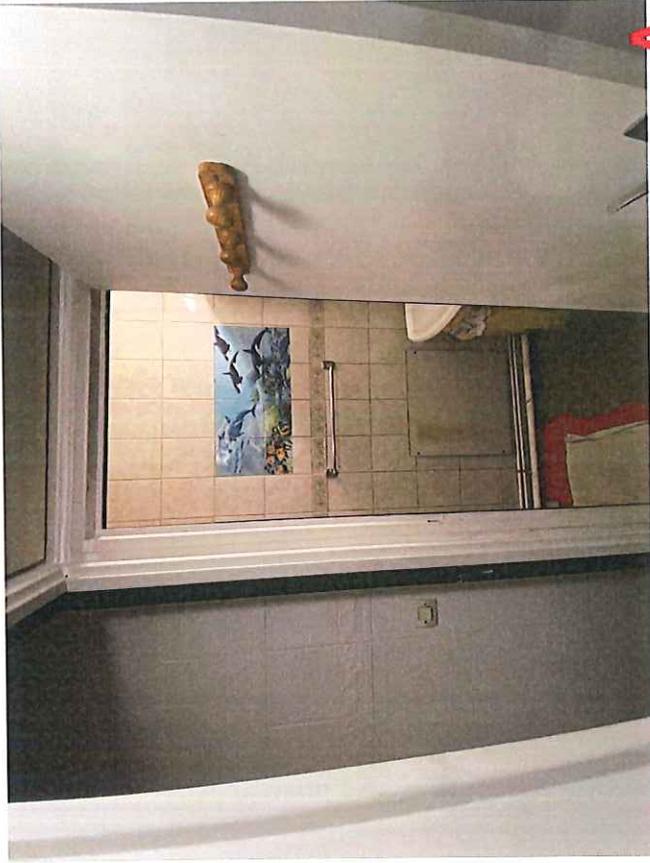


Cliché photographique n°78



Cliché photographique n°80

AJILEX



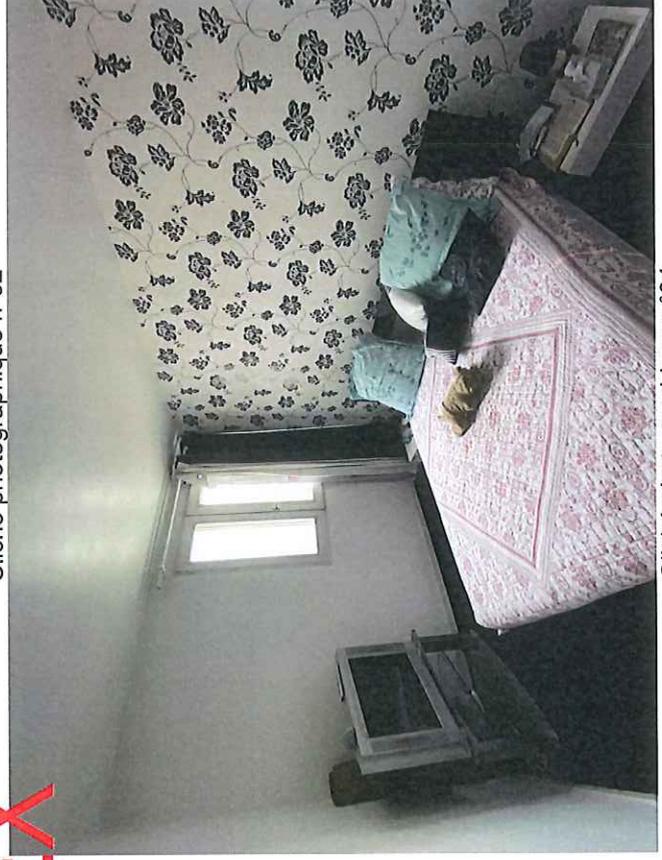
Cliché photographique n°77



Cliché photographique n°79



Cliché photographique n°82



Cliché photographique n°84

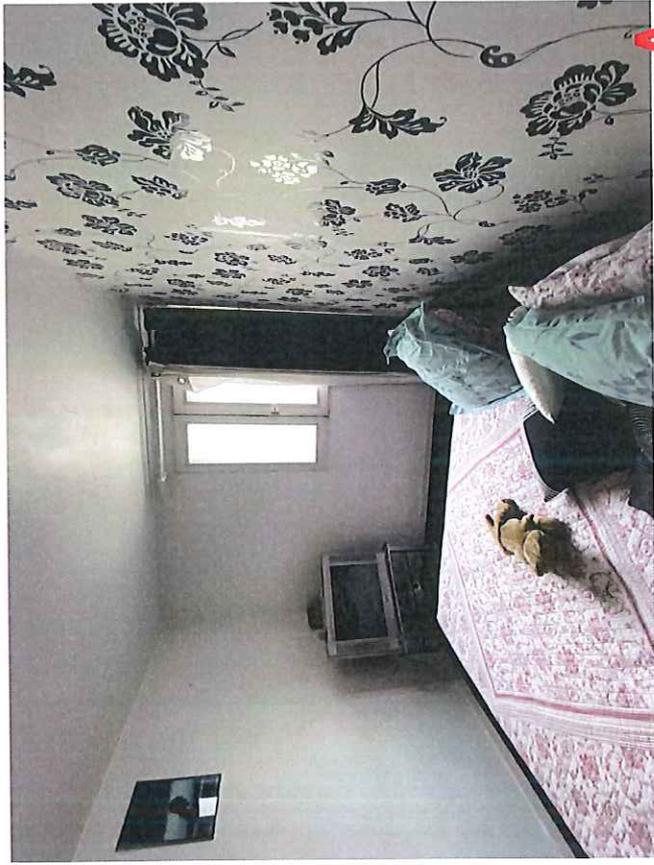
AJILEX



Cliché photographique n°81



Cliché photographique n°83



Cliché photographique n°85



Cliché photographique n°86

AJILEX



Cliché photographique n°87



Cliché photographique n°88



Cliché photographique n°89

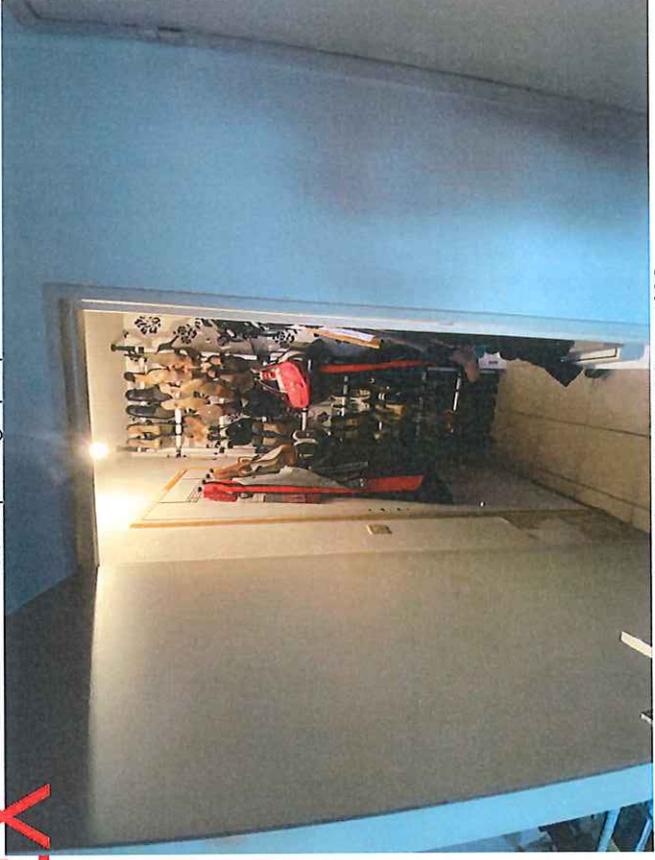


Cliché photographique n°90

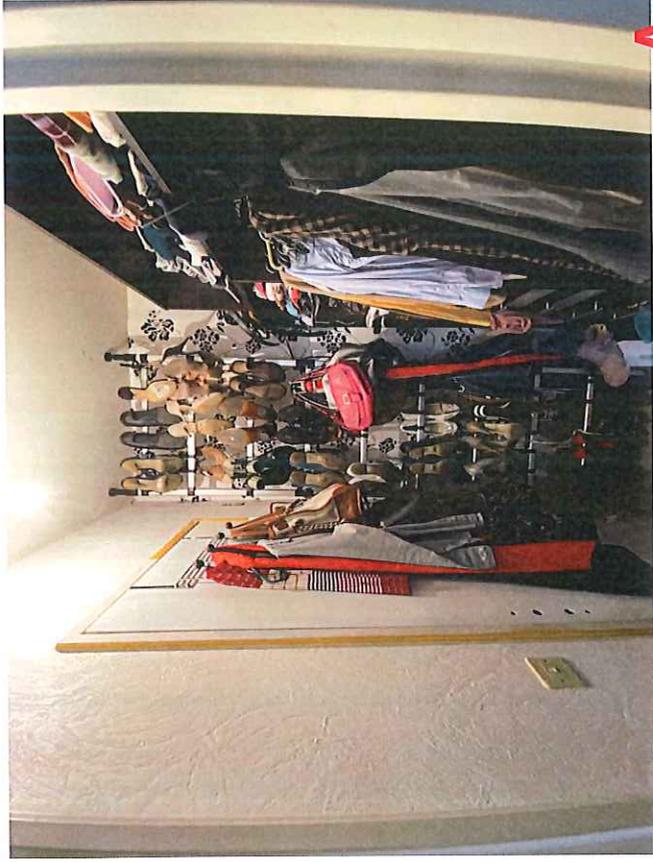
AJILEX



Cliché photographique n°91



Cliché photographique n°92

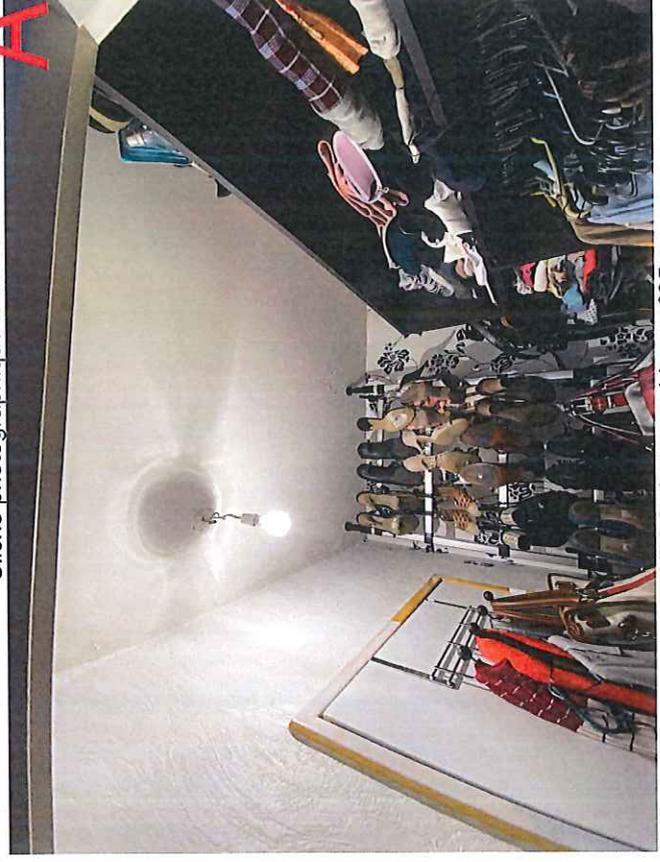


Cliché photographique n°93



Cliché photographique n°94

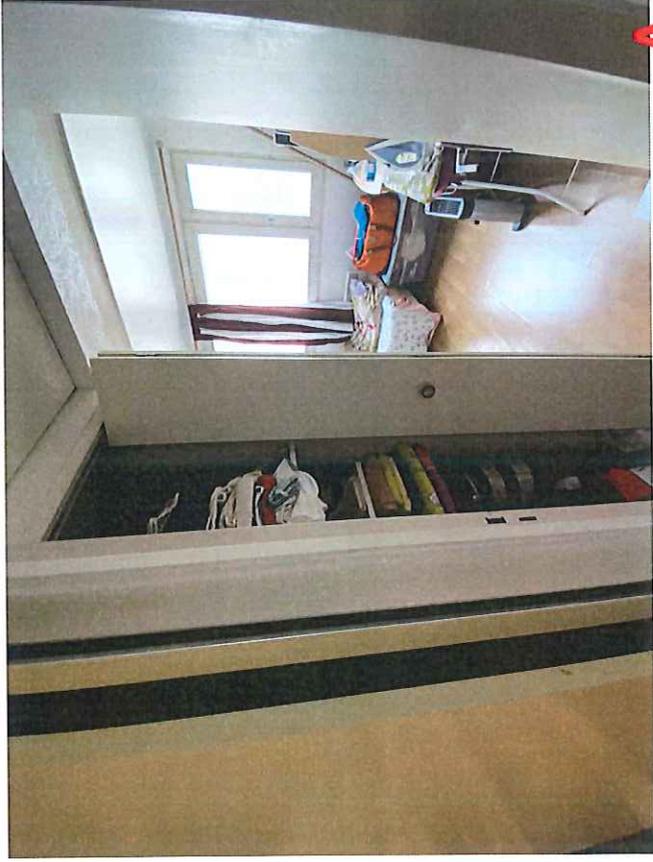
AJILEX



Cliché photographique n°95



Cliché photographique n°96



Cliché photographique n°97



Cliché photographique n°98

AJILEX



Cliché photographique n°99



Cliché photographique n°100



Cliché photographique n°102

AJILEX



Cliché photographique n°101



Cliché photographique n°103